



Législature 2021-2024

Procès-verbal n°6

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du jeudi 16 décembre 2021 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021	2
3.	Communications du président	2
4.	Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie de Colombier pour la période législative 2022-2024, en remplacement de M. Yvan Ryser qui n'est plus autorisé à y siéger	3
5.	Nomination d'un membre à la Commission des énergies en remplacement de M. Vincent L'Eplattenier, démissionnaire.....	3
6.	Budget 2022 et plan financier et des tâches 2023-2025.....	3
1.	Plan spécial d'extraction "Gravière du Tertre" à Coffrane	22
2.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 950'000 pour l'assainissement de l'ancienne STEP de La Rincieure	26
3.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électroniques	30
4.	Rapport d'information relatif à la sécurité publique à Val-de-Ruz	38
5.	Motions et propositions	40
6.	Résolutions, interpellations et questions.....	41
7.	Communications du Conseil communal	43



M. Raphaël Geiser (PLR) (ci-après « le président ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, la presse et l'administration communale de s'être déplacés pour cette rencontre qui se tient à huis clos partiel. Le chancelier participe également à la séance.

1. Appel

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 41

Membres excusés : 3

Membre non suppléé : 0

Membres absents : 0

L'ordre du jour n'appelle aucune modification.

En l'absence de M. Vincent Martinez (PLR), **M. Brian Cucho (Le Centre)** officiera en tant que questeur.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021

M. André Soguel (PLR) demande que soit corrigée son appartenance politique, page 19, car il est toujours membre du PLR et non du PS.

Décision : le procès-verbal corrigé du Conseil général du 25 octobre 2021 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

Le président donne connaissance de la correspondance reçue:

- de M. Vincent L'Eplattenier (PLR), *Démission de son poste conseiller général suppléant ainsi que de la Commission de l'énergie*, du 11.11.2021 ;
- courriels des trois personnes excusées (MM. Laurent Debrot (Les Verts), Vincent Martinez (PLR) et David Tramaux(PLR)).



4. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie de Colombier pour la période législative 2022-2024, en remplacement de M. Yvan Ryser qui n'est plus autorisé à y siéger

M. Francis Krähenbühl (PLR) propose M. Jan Villat (PLR).

Décision : M. Jan Villat est nommé tacitement par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la Commission des énergies en remplacement de M. Vincent L'Eplattenier, démissionnaire

M. Francis Krähenbühl (PLR) propose M. Julien Petese (PLR).

Décision : M. Julien Petese est nommé tacitement par acclamation.

6. Budget 2022 et plan financier et des tâches 2023-2025

Le président indique que le Conseil général a reçu le rapport du Conseil communal avec un projet d'arrêté ainsi que neuf annexes. Le plan financier et des tâches (PFT) est cette année intégré au budget, dans un souci d'efficience voulu par le Conseil communal.

Il rappelle que, sur le budget, il n'y a pas de vote formel d'entrée en matière. Étant donné que le PFT y est intégré, s'il n'y a pas d'opposition formelle sur la prise en considération du rapport, il sera approuvé en même temps que le budget 2022.

Il relève enfin que la discussion sur les amendements déjà reçus interviendra dans un second temps de parole.

Pour la discussion d'ensemble, le président donne d'abord la parole à **M. Francis Krähenbühl (PLR)**, représentant de la Commission de gestion et des finances (CGF) :

« La CGF s'est réunie à deux reprises avec le Conseil communal et l'administrateur des finances pour examiner ce budget. La première fois a été consacrée à la présentation et à la discussion des critères et hypothèses retenus pour l'établissement du budget, la deuxième fois pour le parcourir ainsi que le PFT. Comme expliqué dans le rapport que vous avez reçu, on découvre (on le savait déjà approximativement) que seuls 27% de l'ensemble des charges sont influençables par les autorités communales, le reste étant lié à des contingences fédérales ou cantonales.

Le Conseil communal a pris un certain nombre de mesures afin de présenter un budget acceptable, l'un des meilleurs – je devrais plutôt dire des moins mauvais – depuis plusieurs années. La CGF tient à le féliciter, ainsi que tous les services communaux, pour le travail qui a été fait dans ce but. L'objectif est certes ambitieux, nous osons espérer qu'il est réaliste et sera atteint.

Ce budget accuse donc un déficit de CHF 855'000 pour un total de charges de CHF 89,5 millions de francs.



Le Grand Conseil a accepté, dans sa séance du 7 décembre dernier, de prolonger les mesures transitoires relatives à la compensation des charges géo topographiques. En 2021, cela représente CHF 255'000 de revenus pour notre Commune. À ce stade, il n'est pas encore possible de dire quel en sera le montant en 2022, mais s'il reste identique, le déficit sera réduit d'autant et s'abaissera à CHF 600'000. Autre élément externe d'importance : la nouvelle loi sur le traitement des déchets n'a pas pu être votée au Grand Conseil, elle non plus. Elle aurait allégé les charges communales jusqu'à CHF 300'000, avec un report sur la taxe déchets. Avec ça, les comptes se rapprocheraient de l'équilibre.

Il faut relever que la marge nécessaire au traitement des urgences ainsi que les priorités liées au sécuritaire a été conservée. Par contre, si les installations vieillissent, elles pourraient nécessiter davantage d'interventions. À ce stade, il n'est pas inutile de rappeler qu'une augmentation ou diminution du déficit de CHF 100'000 s'accompagne automatiquement respectivement d'une diminution ou d'une augmentation de la capacité d'investissement de CHF 140'000. Le résultat a donc un effet de levier multiplicatif inverse de 1,4 sur les investissements.

De manière plus spécifique, j'ai dit que seuls 27% des charges sont sous le contrôle de la Commune, soit à peu près CHF 24,5 millions. Les deux plus gros postes de cette somme sont les charges de personnel et les biens-services-marchandises. Concernant les charges de personnel, le salaire brut 2022 sera identique au salaire 2021. Dans les biens-services-marchandises, l'économie demandée aux différentes unités par le Conseil communal est de CHF 1,6 million par rapport au budget 2021, soit 8% des dépenses totales des CHF 24,5 millions, mais 30% des CHF 5,3 millions sur lesquels la Commune peut effectivement intervenir. C'est un gros effort qui est demandé aux différents services et qu'il faut souligner.

On s'attend à une baisse de 2% des rentrées fiscales sur les personnes physiques par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020. Or l'imposition 2020 était basée sur les revenus 2019, alors qu'on ne parlait pas encore du COVID-19. Pour 2021, dont l'imposition est basée sur 2020, on s'attend à une baisse plus élevée qu'initialement prévue ; et on compte sur une reprise en 2022. Toutefois, au vu des développements récents de la pandémie, on peut en douter.

Le budget au compte du traitement des eaux usées, un chapitre autofinancé, présente un résultat positif de CHF 358'000. Celui-ci sera ajouté à la réserve pour le traitement des eaux usées, qui se monte aujourd'hui à environ CHF 2 millions, en vue d'investissements futurs déjà prévisibles. Ce profit ne peut pas être attribué aux eaux claires ou au réseau d'eau potable.

Les investissements nets sont contenus à CHF 6,4 millions, en conformité avec les règles liées au frein à l'endettement. Sur cette somme, CHF 2,1 millions sont encore à voter, le reste ayant déjà été accepté, que ce soit sous forme de crédits-cadres, pour des projets étalés sur plusieurs années, ou pour des projets qui seront réalisés en 2022. À elle seule, l'administration des eaux représente 53% de l'ensemble des investissements, soit CHF 3,4 millions.

Avec ce budget, les indicateurs financiers enregistrent une légère amélioration par rapport aux dernières années, ce dont on ne peut que se réjouir.



Il ne s'agit pas ici d'un budget d'austérité, parlons plutôt d'un budget de rigueur. On se limite au strict indispensable, en repoussant parfois ce qui s'avérerait nécessaire. Les infrastructures souffrent de ce défaut d'entretien. Un jour ou l'autre, il faudra payer l'addition et, ce jour-là, on nous reprochera notre manque de responsabilité. En matière d'entretien des infrastructures publiques, investissement ne rime pas avec ajournement, conservation ne rime pas avec procrastination. »

En matière de plan financier et des tâches 2023-2025, afin d'illustrer la manière dont Val-de-Ruz pourrait lire l'avenir, M. Francis Krähenbühl présente deux boules de cristal à l'assemblée. Une boule de cristal représente les communes riches : belle, parfaite, sans défauts. La boule de cristal de Val-de-Ruz est trouée, elle a des imperfections. C'est la boule de cristal des communes moins aisées. Il poursuit son propos ainsi :

« Blague à part, le PFT présente un déficit récurrent entre CHF 0,9 et CHF 1,4 million, soit les fameux deux points d'impôts qui nous manquent.

Les investissements prévus en 2023 et 2024, de plus de CHF 8 millions chacune des deux années, ne pourront être réalisés en raison du principe du frein à l'endettement. Il faudra donc faire des choix et ceux-ci pourraient s'avérer cornéliens. Parmi les projets planifiés, mentionnons entre autres : entrée au capital-actions d'Éole-de-Ruz, la création d'une bibliothèque à Cernier, la transformation du bâtiment Épervier 4 à Cernier, le rapprochement des ambulances avec le Val-de-Travers, le traitement des micropolluants à la STEP, l'entretien des routes et des réseaux d'eau, sans compter la piscine d'Engollon ou le centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane, qui ne figurent pas encore dans le plan... À quoi faudra-t-il renoncer ? Pas facile de faire des choix et pourtant il faudra bien s'y résoudre.

Henry Ford disait : "Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite." Alors travaillons ensemble, avec le Conseil communal et l'administration, et nous atteindrons nos objectifs, aussi ambitieux soient-ils.

La CGF recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter le budget 2022 ainsi que le PFT, même s'il ne fait pas l'objet d'un rapport séparé comme la première fois. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) rapporte la position du groupe PLR-Le Centre :

« Notre groupe a étudié avec intérêt le budget 2022 et le plan financier et des tâches 2023-2025. Le maître mot est rigueur et rigueur encore. Par deux fois en trois ans, la population de Val-de-Ruz a transmis son message aux autorités communales par l'intermédiaire des urnes. Le budget 2022 de la Commune de Val-de-Ruz démontre, à satisfaction générale du groupe PLR-Le Centre, que le Conseil communal et l'administration des finances ont pris acte de la volonté populaire. En prenant ses responsabilités et en faisant preuve de tact, le Conseil communal nous propose un budget allégé de presque CHF 4 millions de charges. Ces coupes budgétaires, liées à la diminution des revenus budgétés, laissent malheureusement toujours entrevoir un résultat négatif avec un excédent de charges de plus de CHF 850'000 pour 2022. Notre groupe est conscient des défis qui attendent la Commune et des sacrifices auxquels chacun devra consentir. Bon nombre d'investissements



nécessaires, voire indispensables, sont repoussés aux calendes grecques et se traduiront incontestablement par des charges directes et importantes pour les générations futures. C'est pourquoi le groupe PLR-Le Centre privilégie aujourd'hui la rigueur, tout particulièrement pour ce qui concerne les charges d'exploitation, partant du principe que chaque effort non consenti aujourd'hui aura une influence directe sur la capacité d'investissement de la Commune, en raison du mécanisme de frein à endettement. Le déficit structurel étant toujours important, les investissements à réaliser, nombreux, et le maintien des recettes fiscales incertain, particulièrement avec la situation sanitaire, doivent inciter à la plus grande prudence pour l'année 2022 jusqu'à la vue du bout du tunnel estampillé COVID-19, qui semble interminable.

Fort de ce qui précède, le groupe PLR-Le Centre tient à féliciter le Conseil Communal pour son travail et sa diligence, ainsi que les différents services communaux pour les sacrifices consentis.

Le groupe PLR-Le Centre acceptera à l'unanimité le budget 2022 non amendé. Le groupe demeure toutefois réservé sur le budget amendé. La prise de position du groupe viendra par la suite, lors de la discussion des différents amendements. Pour ce qui concerne le PFT, l'évolution des comptes d'exploitation, soit le ménage communal, nous laisse entrevoir des déficits chroniques pour chaque année de 2023 à 2025. Avec la fameuse marge de manœuvre sur seulement le 27% des coûts de la Commune, nous sommes conscients qu'il sera en état pas possible d'inverser la tendance.

Au sujet des résultats provenant des financements, la situation semble être meilleure pour les années futures. L'évolution est positive, c'est bien pour cela que nous sommes favorables aux investissements sur le patrimoine financier, qui doivent, on l'espère, générer des revenus supplémentaires. Cependant, ce plan financier et les investissements planifiés nous indiquent froidement que nous avons, devant, des choix difficiles. Les dossiers et les investissements nécessaires étant importants et nombreux. Le dossier de la piscine d'Engollon sera incontestablement l'un des plus importants et des plus lourds financièrement.

Notre capacité de financement est largement en-dessous de la norme. Les années futures seront encore difficiles. Comme déjà dit, une amélioration de CHF 100'000 des charges d'exploitation permettra ou permet un investissement supplémentaire de CHF 140'000, d'où l'importance de faire les sacrifices aujourd'hui, afin de pouvoir faire les investissements et ne pas générer des charges dans le futur.

En conclusion, notre groupe, à l'unanimité, prendra en considération aussi le rapport concernant le plan financier et des tâches avec remerciements au Conseil Communal. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) présente le rapport du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif au budget 2022. Inutile de revenir sur le rapport exhaustif de la CGF. En revanche, permettez les quelques commentaires suivants :

- L'année dernière, notre rapport commençait par : « déficits chroniques, augmentation d'impôts, COVID, déprime, tristes perspectives... Et si on voyait les choses par l'autre bout de la lorgnette ? ».*



- *Cette année, même topo, à la nuance près que l'augmentation d'impôts planifiée a été entre temps rejetée sans appel par le peuple... Mais si, malgré tout, on voyait les choses par l'autre bout de la lorgnette, en positivant tant que faire se peut !*
- *Élément positif incontestable, la qualité de l'exercice réalisé par le Conseil communal et les différents services communaux avec ce budget base zéro. Une remise en question fondamentale, mais également un budget qui, quoique montrant un déficit somme toute relativement raisonnable, surtout en comparaison des budgets des villes par exemple, n'est pas durable à terme et nous le savons fort bien. Mais comment faire alors qu'une nouvelle augmentation d'impôts n'est pas imaginable à court terme ?*
- *Ne pas sombrer dans le défaitisme et la morosité. Oui, nous n'avons pas de grands moyens, oui la population ne veut pas en octroyer davantage, mais alors, pourquoi ne pas rêver un peu ? Rêver d'un pôle touristique à La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran, d'un camping à côté d'une piscine rénovée à Engollon, d'un éco-quartier novateur autour de la future gare de Cernier et j'en passe, bref d'une écorégion vivante nourrie par des sociétés locales dynamiques plutôt que d'un alignement de villages dortoirs ! Rêver et faire rêver, mais pourquoi pas ? Oser, proposer, trouver des solutions public-privé, avancer...*
- *La Commune de Val-de-Ruz est gérée avec rigueur par des personnes compétentes et une administration performante, il faut le dire et le répéter. D'importantes économies ont d'ores et déjà été réalisées et sont encore proposées. Il faut cependant non seulement utiliser ces compétences et cette belle énergie à une gestion de bouts de chandelles, mais faire en sorte de redonner espoir à la population, ne pas nous recroqueviller en nous lamentant, mais nous mobiliser autour de projets fédérateurs. C'est cela qui nous permettra de renouer les liens avec la population et de redresser la barre à terme.*

Ceci étant, le groupe socialiste acceptera le budget 2022, avec la petite réserve de l'amendement qui vous a été présenté, et tient encore à remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble de l'administration pour l'excellent travail fourni. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) énonce la position du groupe VVL :

« Le 13 juin de cette année, la population vaudruzienne a nettement refusé (à nouveau) une hausse du coefficient fiscal de deux points, hausse soutenue par la majorité des partis politiques de la Commune et devenue nécessaire suite à d'importants reports de charges de la part du Canton sur les communes. Le budget 2022 qui nous est présenté par le Conseil communal ce soir est conforme à la volonté populaire exprimée dans les urnes. Afin de contenir le déficit et de garder une capacité d'investissement acceptable, une baisse des prestations dans tous les domaines où il existe une marge de manœuvre de la part de la Commune est opérée.

Cette vision du service publique n'est pas celle du groupe Les Verts-Vert-libéral (VVL). Nous nous battons pour une société égalitaire et solidaire au sein de laquelle l'État a un rôle important à jouer. Sans moyens suffisants, la Commune doit couper :



- *là où c'est le plus douloureux pour la population : écoles, sports, loisirs, culture ;*
- *là où les économies n'ont pas de sens dans la durée : entretien et maintenance des infrastructures ;*
- *là où le développement est en jeu : tourisme, économie ;*
- *et là où l'environnement est péjoré.*

À long terme, une commune ne peut pas fonctionner sans moyens suffisants. La baisse des prestations et des services que cela engendre a incontestablement des conséquences durables et irréversibles :

- *dégradation des infrastructures ;*
- *perte de dynamisme ;*
- *incapacité à prendre le tournant énergétique et à agir en faveur du climat.*

Pourtant, l'époque que nous traversons ne nous laisse pas le choix : nous devons agir et investir massivement dans un futur plus « vert » (permettez-moi le terme) et en ne laissant personne sur le chemin, donc en gardant un filet social fort. Ce soir, le budget proposé ne va pas dans ce sens.

Ainsi, si le groupe VVL comprend que le budget présenté correspond à la volonté exprimée dans les urnes, il tient à rappeler fermement qu'il ne correspond pas à sa vision de la société. Dans ce sens, il a déposé un amendement sur lequel nous reviendrons plus tard et que nous vous invitons d'ores et déjà à soutenir. Le groupe soutiendra également l'amendement socialiste.

Nous réservons notre position finale sur ce budget en fonction du vote de ces amendements. Mais dans tous les cas, un éventuel soutien se fera sans entrain et avec beaucoup d'appréhension pour l'avenir de la Commune. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) expose la position du groupe UDC qui défend l'idée qu'avec des caisses vides, on ne fait rien :

« Or, que cela plaise ou non, nos caisses sont vides. Passons quelques détails cosmétiques sur lesquels on pourrait encore procéder à l'une ou l'autre économie, je parle ici des points « réhabilitation d'une borne eurorelais par CHF 20'000 », « étude d'une zone à 30km par CHF 70'000 » ainsi qu'un déplacement en Finlande (programme d'échange avec la Finlande).

On rappellera en outre que le collectif citoyen qui avait agi contre le référendum pour la hausse d'impôts est toujours en veille active et lancera systématiquement le référendum pour toute velléité de hausse d'impôts. »

Il précise enfin qu'en cas de budget amendé, il y aura un refus de la part de son groupe ou abstention en cas de budget non amendé.



M. Yvan Ryser (CC) remercie les groupes de leurs apports. Il complète ainsi :

« Le Conseil communal propose ce soir un budget qui a la fâcheuse propension à tendre furieusement à l'équilibre. Un budget de rigueur. Un budget qui s'attache à dépenser les deniers publics avec deux consciences avisées :

- 1. celle de contenir la dette financière tout en continuant d'handicaper le maintien de la qualité de nos infrastructures ;*
- 2. celle de regarder plus loin que le bout de son nez (plus loin que ces 365 prochains jours), plus loin aussi que les 48 prochains mois (quatre ans) qui s'annoncent aussi très intensifs pour le Conseil communal en terme de préparation de projets. Il s'agit de prendre conscience qu'il faut arriver, avec l'endettement le plus bas que possible, à fin 2025. Car de 2026 à 2030 aura lieu la mise en œuvre des travaux liés au pôle de la gare. Et on se rappelle que, dans notre plan de législature, on a identifié trois éléments fondamentaux pour réussir une stratégie à long terme à la Commune. Parmi ces trois éléments, il y a celui de l'emploi et celui des mobilités. Le pôle de gare est un projet d'envergure stratégique qui nécessitera la libération de fonds importants à partir de 2026, il faut y être préparé. Deuxième élément : de 2026 à 2030, il y aura la mise en œuvre des travaux liés aux projets éoliens. Alors certes, la Commune ne va pas prendre la pioche pour entreprendre des travaux, mais elle participera au capital action, qui nécessitera la sortie d'un certain nombre de fonds. Pourquoi elle a intérêt ? Parce qu'elle veut atteindre les objectifs énergétiques horizon 2030-2050. Il y a beaucoup d'objectifs à réaliser et, sans ces parcs éoliens, ça sera compliqué.*

Ce sont des éléments qu'il faut vraiment garder en tête, et dire qu'aujourd'hui, on œuvre un peu dans l'ombre pour sortir des projets d'envergure stratégique à l'horizon 2026.

Donc, pour 2022 et les trois années qui suivent, est présenté un budget de rigueur qui s'attache à :

- réduire les risques sécuritaires importants liés à l'usage de nos infrastructures, selon le principe de l'urgence ;*
- obtempérer aux obligations du droit fédéral et cantonal, selon le principe du respect de la légalité ;*
- maintenir de manière optimale la qualité des services à la population, selon le principe de l'emploi efficient des fonds ;*
- répondre aux besoins spécifiques qui contribuent au strict minimum du fonctionnement de notre organisation, selon le principe de l'emploi ménagé des fonds.*

Tout cela n'est pas inventé et fait partie des règles qui nous obligent à avoir une gestion la plus optimale possible dans nos institutions publiques.



Nous l'avons déjà entendu ce soir, seul le 27% des charges communales est influençable par le Conseil communal. Donc vous l'avez bien compris, le terrain de jeu à sa disposition ressemble beaucoup plus à celui du carré de sable qu'à celui du stade de foot.

Oui, nous avons fait preuve de rigueur, mais de diligence aussi, pour trouver des solutions que nous pourrions qualifier ce soir de platoniques, dans le sens où soutenir ces solutions n'est ni idéal, ni infernal. Ou, si vous préférez, ni radical, ni utopique.

J'en viens maintenant aux projets d'amendements demandés par votre Autorité, avec une première approche générale.

L'assemblée du Conseil général est, par définition, le lieu où la démocratie s'exerce. Donc, vivre avec le fait que les rapports du Conseil communal ne lui appartiennent plus à partir de l'instant où ils sont transférés au Conseil général, qui lui s'en saisit, s'inscrit dans la parfaite règle du partage du pouvoir, tellement cher à notre système fédéraliste.

Ce soir, votre Conseil communal combattra les amendements exposés parce qu'il campe son raisonnement sur deux piliers fondamentaux qui guident sa ligne de mise en œuvre de la stratégie.

Premier pilier : le programme de législation.

Sous la rubrique de l'enjeu « Gouvernance orientée durabilité » figure l'objectif suivant : renforcer l'exemplarité de l'administration et rendre lisibles les résultats liés à la recherche d'efficacité organisationnelle d'ici 2025.

Cet objectif est ensuite décliné en 10 mesures dont la première est : maintien du plan d'améliorations financières.

Le moyen qui y est décrit étant le suivant : interroger et évaluer, sans a priori idéologique, l'efficacité économique du budget de fonctionnement. Lors du processus budgétaire, approfondir les raisonnements et analyser les arguments qui imposent le positionnement d'une dépense prévisionnelle.

Voilà pour le premier pilier.

Le second pilier est l'aspect décisionnel du Conseil général qui, le 26 avril 2021, par 37 voix et 1 abstention, a pris en considération le contenu du programme de législation.

Donc voici les deux piliers sur lesquels on s'appuie pour vous présenter, ce soir, un budget qui tend à l'équilibre.

Une fois encore, tout en respectant le processus démocratique, c'est-à-dire la discussion puis la bataille, nous combattons ces amendements par souci d'éviter un précédent, d'éviter la « co – errance », synonyme d'instabilité, de nomadisme et au final d'égarement.

Nous voulons nous assurer d'une certaine cohérence, synonyme de connexion à des objectifs communs, de cohésion politique, de convergence stratégique. Bref, un ensemble de signaux qui



donne du sens aux missions confiées à l'Exécutif, dans le cadre du programme de législature validé par le Législatif.

Maintenant, je propose de discuter quelque peu des amendements.

Réduction de l'abaissement des subventions aux organisations privées à buts non lucratif (PS)

J'ai le plaisir d'être membre de cinq sociétés locales vaudruziennes (parfois très actif, parfois moins) dont trois sont éligibles à recevoir une subvention. J'ai également la chance d'être en réseau avec de très nombreux autres membres d'associations à but non lucratif.

Raisons pour lesquelles, en voyant arriver l'amendement du PS, je me suis permis d'initier un rapide sondage.

Parmi mes interlocuteurs, la première chose qui m'est dite est qu'elles sont toutes reconnaissantes des efforts de soutien consentis par la Commune, bien que les montants octroyés ne soient pas de nature à créer une dépendance au point d'attenter à leur survie.

Nous avons discuté de la situation financière 2020 et de la prévision 2021.

Chaque société adopte une stratégie différente. Par exemple, la gymnastique a l'occasion, au travers de sa fédération, soit de recevoir des montants soit de ne pas devoir payer des montants à la Fédération. Il y a donc des mécanismes mis en place.

D'autres sociétés négocient avec leurs sponsors. Elles arrivent à faire des contrats à long terme et, bon an mal an, elles arrivent à contenir leurs revenus. D'autres, qui organisaient des manifestations, que le COVID-19 a compliqué, se sont réinventées, notamment par la vente de vin et d'autres accessoires qui leur ont permis de conserver du capital et surtout de conserver leurs membres et de ne pas devoir demander des cotisations supplémentaires.

Je ne prétends pas que ce sondage soit exhaustif et représentatif de la situation, mais je tenais quand même à relayer ici des choses qui se passent sur le terrain.

Autre argument non négligeable : en 2020, la Commune a octroyé une remise de location à toutes les sociétés qui utilisent des infrastructures communales pour réaliser leurs activités. En 2021, elle a réitéré ce geste de solidarité et a laissé tomber CHF 60'000, chiffre non définitif.

En synthèse, nos arguments contre ces amendements du PS sont :

- 1. les amendements du groupe PS ne proposent aucune compensation par des revenus équivalents aux charges ;*
- 2. la réduction de subventions ne met pas en péril les sociétés bénéficiaires ;*
- 3. l'allègement des coûts de location est une méthode efficace et adaptée aux cas des sociétés grevées par ce type de coûts fixes ;*



4. *comme toutes les autres unités administratives, Sports-loisirs-culture se trouve sous contrainte budgétaire, bien qu'avec la réintroduction du coût du Bibliobus son résultat déficitaire ne varie pas beaucoup.*

Amendements du groupe VVL

Compte 3171000 - Cycle élémentaire (cycle 1) – Excursions, voyages scolaires et camps

~~CHF 82'000~~ **CHF 118'000**

L'amendement expose une différence de 30% entre le budget 2021 et 2022. Si l'on s'attarde à l'analyse des comptes, c'est-à-dire ce qui est effectivement dépensé, nous constatons que

- *la moyenne des dépenses entre 2015 et 2019 (années normales) est de CHF 88'500 ;*
- *la moyenne budgétée entre 2015 et 2019 est de CHF 121'000.*

Conclusion : il y a, de manière récurrente, un sur-budget de CHF 32'000, soit un excédent de budget systématique de 25%.

Si on fait ça dans tous nos comptes, on se retrouve avec quel déficit à la fin ?

Il faut réussir à être au plus juste possible dans notre comptabilité et avoir un œil suffisamment aiguisé non pas seulement sur l'aspect budgétaire, mais aussi sur les dépenses effectives.

Ainsi, pour le Conseil communal, proposer un budget de CHF 82'000 pour les excursions du cycle 1, soit une contrainte budgétaire effective de 7% par rapport à la réalité des coûts moyens des précédentes années, prouve tout le réalisme de la somme inscrite au budget 2022. Ajoutez à cela une diminution de 3.3% du nombre d'élèves en cycle 1 pour 2022 et vous êtes conforté que le budget de CHF 82'000, tel que présenté par le Conseil communal, est correct.

Pour le cycle 2, même compte, l'amendement expose une différence de 35% entre le budget 2021 et 2022.

Compte 3171000 - Degré primaire (cycle 2) – Excursions, voyages scolaires et camps

~~CHF 106'000~~ **CHF 163'000**

Le budget 2021 s'est établi à CHF 163'000 pour 835 élèves (CHF 195/élève) alors que

- *le budget 2020 était de CHF 138'000 pour 880 élèves (CHF 157/élève) ;*
- *le budget 2019 était de CHF 137'000 pour 880 élèves (CHF 157/élève).*

Je ne comprends pas exactement pourquoi il y a une telle différence entre 2020 et 2021.

- *Le budget 2022, lui, propose CHF 106'000 pour 819 élèves (CHF 130/élève).*

La véritable contrainte budgétaire pour le cycle 2 est donc de 17% et non de 35%, soit une variation de CHF 27 par élève pour toute l'année scolaire.



Cette variation ne veut pas dire qu'on diminue la quantité des camps. C'est plutôt le nombre de choix de destinations qui se réduit. Aujourd'hui, peut-être que l'école se disait « Je vais jusqu'à Thoune ou jusqu'à Aarau ». Demain, elle devra réduire son champ d'excursions. On sait que la part transport est toujours extrêmement importante dans ces excursions. Pour les organisatrices et organisateurs, il s'agit de trouver des activités dans un périmètre plus proche et peut-être qu'il y aura quelques élèves qui retourneront deux fois sur le même site, parce qu'effectivement, la région neuchâteloise n'offre peut-être pas la quantité d'excursions idéale pour que chaque élève puisse, chaque année, découvrir une nouvelle destination.

En tous les cas, cette nouvelle façon d'envisager les activités extra-scolaires ne prêterait pas le développement des compétences sociales des enfants.

Enfin, le groupe VVL propose d'amender le budget d'un revenu supplémentaire de CHF 255'000, couvrant totalement les deux amendements consistant en une augmentation de charges de CHF 93'000.

9300 Péréquation financière verticale

4621500 Péréquation financière et compensation des charges

Le Grand Conseil a validé une prolongation des mesures compensatoires de charges d'altitude en date du 8 décembre 2021. Cependant, seule la réception d'un arrêté du Conseil d'État nous permettrait d'ajouter ce montant à notre budget 2022.

En synthèse, nos arguments contre ces amendements sont les suivants :

- 1. les amendements du groupe VVL ne proposent aucune compensation recevable par des revenus équivalents aux charges ;*
- 2. le Conseil communal estime qu'il est incohérent de prendre pour réflexe de générer des charges lorsqu'un revenu inattendu vient alimenter la caisse ;*
- 3. l'amendement concernant l'augmentation budgétaire pour les excursions des élèves du cycle 1 ne se justifie pas au travers des budgets du passé, mais bien au travers des dépenses effectives du passé. Le Conseil communal a démontré que ces dépenses effectives correspondent de près au budget 2022 proposé ;*
- 4. l'amendement concernant l'augmentation budgétaire pour les excursions des élèves du cycle 2 ne se justifie pas au travers du budget 2021 visiblement sur évalué. Bien que le montant par élève se contracte de 17%, la quantité d'excursions n'est pas remise en cause ni impactée ;*
- 5. comme toutes les autres unités administratives, l'école doit participer à l'effort de guerre. À ce stade, il y a lieu de préciser que, de toutes les unités administratives de la Commune, proportionnellement à son budget de CHF 23.4 millions, l'école est de loin la moins touchée par la politique budgétaire 2022. »*



Questions relatives au rapport et annexes : la parole n'est pas demandée.

Le président pose formellement la question, bien qu'il ne lui semble pas qu'il y ait de formelles oppositions à la prise en considération de la partie PFT du rapport. Il n'y a pas d'opposition. Il rappelle que par l'approbation de l'arrêté, l'assemblée acceptera également le PFT.

M. Francis Krähenbühl (PLR) est d'avis que le budget et le PFT sont deux choses différentes et que, d'un point de vue formel, il serait préférable d'avoir deux rapports distincts, dans la forme actuelle, sur lesquels le Conseil général se prononcerait séparément.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le président invite les groupes qui ont déposé des amendements à les développer. Il mentionne que le Législatif se prononcera par un vote de chacun des amendements proposés.

Le premier amendement du groupe socialiste stipule ceci :

« À la suite de l'analyse détaillée du budget 2022, le groupe socialiste considère qu'il y a nécessité d'y ajouter un amendement.

Vu la situation financière de notre Commune, vu les refus consécutifs d'une hausse d'impôts par de la population vaudruzienne, vu la décision du Conseil communal de réduire les subventions aux sociétés locales de 20%, mais également vu la situation dans laquelle se trouve de nombreuses sociétés locales ; le groupe socialiste propose donc 10% de réduction des subventions aux sociétés locales.

Développement

Nul besoin de développer d'avantage la situation financière de notre Commune et la nécessité de garder un pouvoir d'investissement.

Cependant, nous souhaitons rendre attentif sur les répercussions de ces mesures.

En effet, durant la pandémie, de nombreuses sociétés ont vu leurs activités diminuées, voire stoppées. Ceci a eu pour conséquence, que certaines d'entre elles ont renoncé à une partie des cotisations de leurs membres, car ces dernières étaient injustifiées au vu de la diminution des activités.

De plus, certaines sociétés ont comme moyens de financement des stands ou d'autres activités interactives qui ont dû être annulés au vu de la situation sanitaire.

Certaines associations, telle que la Société de Sauvetage du Val-de-Ruz (SSS) ont vu certains de leurs coûts diminuer, car la Commune les a exemptées d'une partie des frais de location. Mais toutes les sociétés n'ont pas pu jouir d'une diminution de leurs charges.

Nous notons également que les plus touchées par cette diminution des subventions sont logiquement les sociétés qui en ont le plus bénéficié, c'est-à-dire celles qui recrutent le plus de jeunes (cela étant un des critères de subvention).



Vu ce que ces 20% représentent pour certaines sociétés en cette période difficile et vu leur sensibilité pour la culture et le dynamisme à Val-de-Ruz, des membres du groupe socialiste ont proposé d'abolir cette réduction des subventions.

Cependant, en tenant compte de notre situation financière, de la nécessité de répartir les économies, ainsi que de la « réalpolitique », les socialistes ont décidé de proposer une coupure aux subventions de 10% au lieu de 20%.

Comme expliqué précédemment, couper dans les sociétés locales en cette période difficile, et vu ce que ces 20% de subvention représentent pour certaines d'entre-elles, serait néfaste pour ces dernières mais aussi pour notre région qu'elles font vivre.

Il est important de noter que cette coupe de 20% ne concerne pas toutes les sociétés. En effet, les services concernés sont ceux de la culture (223290) et Sports-Loisirs (233410).

Pour ce qui est de la culture, 10 sociétés locales sont concernées.

Les Jardins Musicaux, Fête la Terre, Poésie en arrosoir et « La décharge » sont exemptés de ces restrictions budgétaires et ne sont donc pas non plus concernés par l'amendement.

Quant aux Sports-Loisirs, ils concernent 31 sociétés locales. 11 étant exemptées car au bénéfice d'un engagement à long terme.

En termes de chiffres, voici ce que cet amendement apporterait aux sociétés en cas d'acceptation de l'amendement à 10% de restriction au lieu 20% :

- 223290 Culture : variation = CHF 8'000 ;
- 233410 Sports-Loisirs : variation = CHF 14'000 ;
- pour un total de CHF 22'000 de variation.

Une « petite » société se verrait économiser un peu moins de CHF 200 et « une grande » un peu moins de CHF 1'000.

Ces termes « petites » et « grandes » sont relatifs tout comme l'impact de ces restrictions.

Nous souhaitons via cet amendement à 10% :

1. *diminuer l'écart entre les sociétés bénéficiant d'exemptions discutables avec celles qui n'en ont pas eu ;*
2. *aider les sociétés locales avec des situations sanitaires qui s'annoncent plus compliquées ;*
3. *éviter d'ouvrir la boîte de Pandore en commençant à sélectionner des sociétés plutôt que d'autres. En effet, la variabilité des sensibilités du Conseil général, mais aussi de la population, mettrait les sociétés en position de rivalité (par égo si ce n'est par réel intérêt).*



Ces coûts sont moindres pour notre budget et les restrictions n'ont que peu d'impact sur certaines sociétés. Mais d'autres en revanche en pâtiraient, même si cela ne signifie pas nécessairement leur fermeture. »

M. Ahmed Muratovic (PS) s'exprime au nom du groupe socialiste. Il remercie M. Yvan Ryser et le chancelier de leurs informations dans le cadre de la préparation des amendements.

« Tout d'abord, concernant le sondage de M. Yvan Ryser, il vaut ce qu'il vaut. Je pense que, vu la diversité de nos sociétés locales, on peut en tirer ce qu'on veut. J'ai aussi des sondages ; il y a des grandes sociétés qui ont bénéficié d'allègements de location, par exemple l'allègement de location de la piscine, qui réfléchissent à augmenter la cotisation de leurs membres. Certaines sociétés ont pu s'organiser autrement. D'autres sociétés, comme le judo, ont eu des revenus par la vente des kimonos en plus des cotisations, mais c'est également les fondues chinoises lors des tournois, je vous laisse imaginer combien ils en ont fait ces derniers temps. On peut faire des sondages au Val-de-Ruz, mais il y a une telle diversité de sociétés que c'est difficile. C'est pour cela également que mettre des mesures qui cibleraient des sociétés locales ou des fonds est très compliqué et peut être même clivant.

Une autre chose, en plus des sondages, ce sont les contradictions. On nous dit qu'on aide les sociétés locales en les exemptant de certaines locations et, de l'autre côté, on leur retire les subventions. Il faut savoir dans quelle direction on va. Même minime, c'est une question d'être plausible.

Troisième chose, qui n'a pas été évoquée par le conseiller communal, et c'est une des raisons du dépôt de cet amendement, ce sont les inégalités que ces coupures dans les subventions ont créées. En effet, comme mentionné, certaines sociétés locales ont été exemptées de ces coupures de subventions, pour différentes raisons, dont le fait qu'elles auraient des salariés. Alors on peut couper dans des sociétés locales, sans que cela n'impacte les salariés en question, mais c'est un autre débat. Nous n'avons pas souhaité encore plus diviser les sociétés. Nous avons juste demandé d'abaisser de 20% à 10%, pour réduire la différence entre les sociétés exemptées et les non exemptées. On pense qu'ouvrir une nouvelle boîte de Pandore, en discutant de qui devrait être exempté et qui ne devrait pas, serait contre-productif.

De plus, évoquer un précédent pour dire qu'il ne faudrait pas l'accepter, après ça ferait un précédent, etc. Nous ne sommes pas contre la connexion entre le Conseil communal et le Conseil général, ça c'est dans le monde idéal. Mais, comme évoqué, ce qui nous est très cher, c'est la séparation des pouvoirs et, en école obligatoire, on nous a toujours appris que c'est le rôle du Législatif de surveiller les actions de l'Exécutif. Ce que nous allons évidemment faire. Cela ne veut pas dire qu'on ne lui fait pas confiance.

L'approche du groupe socialiste est : on a constaté une inégalité, on a constaté qu'on avance vers les jours difficiles (cela a été évoqué par plusieurs personnes). Pour certaines sociétés locales qui ont pu s'organiser, ce sera plus dur à l'avenir. Elles le voient venir d'ailleurs.



En prévision à tout ça, on a proposé de réduire à 10% seulement, car une réduction de 10% est symbolique, même si pour certains 20% c'est aussi symbolique, mais on réduirait aussi l'écart entre les sociétés exemptées et les sociétés non exemptées. Le message qu'on veut vraiment faire passer est qu'il n'y a pas de solutions miracles, mais notre projet fédéraliste est là pour fédérer les différentes sociétés locales et non les cliver, et surtout ne laissons pas mourir notre Commune, d'un point de vue dynamique, en attendant des jours meilleurs. On doit faire des restrictions, mais pas à n'importe quel prix. Ce qui différencie le pragmatisme de la technocratie, c'est quand on se perd dans les chiffres sans regarder la symbolique derrière et ce que cela représente.

C'est un montant CHF 22'000. Mais, entre nous, par rapport au déficit, ce n'est pas énorme et pour certains, et surtout pour le message qu'on envoie (donc de ne pas distinguer les sociétés et surtout de dire : certes on fait des coupures, mais pas si grandes que ça), ce message qu'on envoie dans ces jours difficiles est quelque chose de très important. »

Le Conseil communal ayant déjà bien développé sa position avant, il ne souhaite pas apporter de compléments.

Le président tient à préciser qu'il y a deux amendements du PS. Les deux concernent le compte 36360 « subventions aux organisations privées à but non lucratif » : un dans la fonctionnelle 3290 « Culture autres » pour augmenter le montant de CHF 82'000 à CHF 90'000 et le deuxième, qui sera voté dans un second temps, qui concerne la fonctionnelle 3410 « Loisirs Sport » pour augmenter de CHF 50'000 à CHF 70'000.

Le groupe VVL demande une brève interruption de séance. Cinq minutes sont accordées.

À la reprise des débats, **M. Jonathan Amstutz (PLR)** prend la parole au nom du groupe le PLR-Le Centre :

« Certes, c'est bientôt Noël, mais finalement tous ces amendements ressemblent furieusement à ce qu'on pourrait qualifier de cadeaux futiles, qu'on pourrait faire dans la précipitation ou par obligation à des proches. Premièrement, les deux amendements proposés par le PS, donc qui concernent ces subventions des sociétés locales, partent certainement d'une bonne intention mais, après analyse, on est d'avis que ça relève plus de l'ordre d'une mesure électoraliste. En effet, les montants concernés représentent finalement quelques centaines de francs par société, peut-être pour les plus grosses quelques milliers de francs. Autant dire que si la survie de ces sociétés locales dépend de ces maigres subventions, les sommes supplémentaires dérisoires proposées par cet amendement ne permettront en aucun cas d'améliorer leurs finances. À noter encore, comme déjà dit avant, que la situation sanitaire difficile a poussé la Commune à déjà faire des cadeaux en soi, des abandons de loyer pour les années 2020 et 2021 pour plus de CHF 60'000, donc des montants largement supérieurs à ce qui est actuellement proposé dans ces amendements.

La conclusion du groupe PLR-Le Centre est que, finalement, c'est plus une mesure qui est vraiment contraire à la gestion rigoureuse ou du moins à l'idée de gestion rigoureuse des finances publiques que se fait le groupe. Le groupe refusera donc en bloc ces amendements. »



M. Alain Lugon (Les Verts) demande la parole :

« Merci tout d'abord de cette petite interruption que vous nous avez accordée mais cela n'a pas permis de faire émerger un consensus. On a des avis assez partagés par rapport à ces deux amendements au sein de notre groupe. On reconnaît en fait, même si c'est des sommes effectivement relativement faibles, négligeables peut-être diront certains, que pour certaines sociétés, notamment dans la culture, ce n'est pas si négligeable que ça et ça peut impacter certaines associations. Il ne faut pas forcément s'en tenir aux chiffres, mais symboliquement ça peut avoir un poids non négligeable pour certaines sociétés. Néanmoins, nous sommes aussi très sensibles au fait que le Conseil communal ait diminué ou supprimé certaines charges, notamment les charges de location et nous pensons que c'est une piste qui est, pour beaucoup de sociétés, très importante car ça représente, dans les charges d'une association, souvent un budget très élevé. Nous osons espérer que, si la situation ne s'améliore pas, cette mesure puisse être répétée sur 2022. Nous pensons que c'est une des directions qui doit être maintenue parce que c'est vraiment un soutien fort, même si ce n'est pas de l'argent qui est sorti, c'est vraiment un soutien fort pour les sociétés. »

Donc, pas de mot d'ordre au sein du groupe VVL. Chacun et chacune votera en son âme et conscience. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) demande la parole à titre personnel :

« On ne peut pas, à la fois, demander un budget qui tend vers l'équilibre et, en même temps, sous prétexte qu'on y est presque, se précipiter pour engager d'avantages de dépenses. Il s'agit d'une question de cohérence et de respect des engagements que nous avons pris lors d'autres séances, depuis des années. Nous ne comprenons pas qu'on assimile (je parle là des trois amendements, donc les amendements socialistes et l'amendement VVL) une recette liée aux charges géo topographiques – qui sont revendiquées à cor et à cri par les communes d'altitude – à un revenu qu'on peut distribuer soit aux sociétés locales soit aux écoles. Cette manière de faire ne permettra jamais d'atteindre l'équilibre, ni de réduire la dette si, dès qu'on a CHF 2 dans le porte-monnaie, on s'empresse de les dépenser, voire de dépenser CHF 2.50. Le Conseil communal a donné des arguments qui montrent que les sociétés ont été aidées via la suppression des locations, ça a été dit. Au final, c'est ce qu'il reste dans la caisse qui compte. Qu'il s'agisse d'une augmentation des recettes ou d'une réduction de coûts, d'une réduction de charges. En 2021, il est resté davantage dans la caisse des sociétés que si on avait appliqué une simple réduction des subventions de 10%. C'est pourquoi, effectivement, nous combattons ces amendements. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) souhaite apporter des précisions à la suite de cette intervention :

« On n'a pas fait des calculs d'apothicaire. J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait qu'on puisse vivre, qu'on ait une région vivante. La vie de la région passe par les sociétés locales. C'est simplement un signe, qui est peut-être négligeable, en leur faveur. Les calculs, la finance, tout ça, Yvan, c'était magnifique ta démonstration, je te connais, merci, mais ce n'était pas nécessairement comme ça qu'on a réfléchi. C'est aussi pour ça qu'on soutiendra, a priori, les amendements du groupe VVL, »



parce que c'est un signe en faveur de la jeunesse et, finalement, un budget on n'est pas obligé de le dépenser. Le travail a été très bien fait, merci encore. »

1^{er} amendement du parti socialiste

Annexe 2 – Compte d'exploitation – Budget 2022

Page 46

Fonctionnelle 3290 – **Culture, autres**

Compte 36360 – Subventions aux organisations privées à but non lucratif

~~CHF 82'000~~ **CHF 90'000**

Vote du 1^{er} amendement : l'amendement est refusé par 21 voix contre, 17 pour et 2 abstentions.

2^e amendement du parti socialiste

Annexe 2 – Compte d'exploitation – Budget 2022

Page 48

Fonctionnelle 3410 – **Loisirs, sports**

Compte 36360 – Subventions aux organisations privées à but non lucratif

~~CHF 58'000~~ **CHF 72'000**

Vote du 2^e amendement : l'amendement est refusé par 21 voix contre, 14 pour et 5 abstentions.

Pour l'**amendements du groupe VVL**, la parole est donnée à **Mme Clarence Chollet (VVL)** qui dit le défendre volontiers, même si elle estime assez particulier de le faire après la prise de position du Conseil communal :

« Sur les nombreuses coupes, malheureusement nécessaires, opérées par le Commune, une a particulièrement attiré notre attention pour différentes raisons. Il s'agit des coupures opérées dans les excursions, voyages scolaires et camps des cycles 1 et 2. L'école doit rester le lieu par excellence de l'égalité des chances. Outre le programme scolaire habituel, un certain nombre d'activités, dites extrascolaires, y sont proposées. Pour certains élèves, c'est à l'école qu'ils ont la première fois l'occasion de visiter un musée, d'être confrontés à un spectacle culturel, d'expérimenter leur première torrée neuchâteloise ou de prendre les transports publics pour une excursion en dehors du canton. Ces activités extrascolaires sont importantes pour cela, pour l'égalité des chances, pour l'ouverture d'esprit.

Depuis l'arrêté du Tribunal fédéral de 2017 établissant que les parents ne pourraient pas être contraints à participer financièrement aux activités extra-scolaires, le CSVR a revu le système de financement de ces activités. Auparavant, les parents étaient mis à contribution, ce qui n'est plus le cas actuellement. L'association ProCSVr a été créée pour lever des fonds destinés à combler les pertes engendrées. Ce nouveau système de financement a réduit drastiquement les moyens à disposition pour les activités extra-scolaires des écoliers. Le CSVR s'est néanmoins efforcé de maintenir un niveau élevé de qualité.



Le budget actuel propose de couper encore lourdement dans ce poste en réduisant le soutien communal à ces activités de 30% pour le cycle 1, 35% pour le cycle 2 et la baisse est même de 58% pour le cycle 3. Si la suppression des camps de ski a été relayée pour les médias, les baisses proposées aux cycles 1 et 2 sont passées plus inaperçues. Les camps de ski sont sauvés par de généreux mécènes, nous proposons donc de maintenir les postes correspondant au cycle 1 et 2 du budget de 2022, afin de garantir un budget pour les activités extrascolaires équilibré entre les cycles et équivalent aux années précédentes.

Concernant la différenciation que le Conseil communal fait entre budget et comptes, il est évident que le COVID-19 a péjoré la capacité des enseignants à réaliser des activités en 2020 et 2021.

Donc le questionnement que le Conseil communal se fait de pourquoi le budget à disposition n'a pas été utilisé, semble assez évident. Il serait très dommage de diminuer les montants disponibles par enfant en 2022, sur la base des comptes de 2020, année tout à fait exceptionnelle. D'autant plus qu'il est à prévoir que la baisse proposée cette année se pérennise par la suite.

Maintenant, sur l'aspect qualitatif, nous avons de la peine à entendre les arguments du Conseil communal. Cette requalification des activités a déjà eu lieu, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral. Plus de camps de ski au cycle 2, seulement un camp au cycle 3, des montants globaux considérablement réduits pour les premiers cycles, dans les faits, une très grande difficulté à organiser un camp avec les montants à disposition actuellement. Les montants pour la Commune n'ont pas évolué, il s'agit bien de la part des parents qui est amenée pour ces activités extrascolaires. Actuellement, j'ai peu d'exemples, en tout cas dans les collèges que je connais le mieux, de camps qui sont organisés au cycle 1 et 2. Je ne sais pas si vous vous en avez, mais avec les montants à disposition, les enseignants nous signifient que c'est extrêmement difficile d'organiser un camp.

Surtout, ce poste ne concerne pas seulement les camps. On parle beaucoup en ce moment du camp de ski du cycle 3, qui est maintenu, mais ces postes concernent toutes les activités extrascolaires, y compris les activités culturelles. Quand on parle d'une activité culturelle, même si elle a lieu dans la région, on doit quand même payer des professionnels qui viennent la donner. On ne peut pas réduire une activité culturelle à un rien, sans payer les professionnels qui viennent la donner.

Notre groupe est très sensible à cet aspect qu'il ne faut pas partir très loin pour avoir des activités qualitatives, mais à notre avis cette requalification a déjà eu lieu, donc on ne peut pas maintenant justifier une nouvelle fois une baisse, en disant qu'on va faire de meilleures activités locales. Je pense que c'est vraiment une erreur. La requalification a déjà eu lieu, on la soutient, mais maintenant on ne peut pas encore réduire les activités sans avoir vraiment une perte de qualité.

Nous proposons de compenser ces dépenses supplémentaires dans le poste concernant la péréquation financière verticale. Le Grand Conseil a voté en date du 8 décembre 2021 le maintien de l'allocation temporaire, financée par le fonds d'aide aux communes, répartie entre les communes au prorata de la population. Cela signifie que ce poste devrait bénéficier d'un apport cantonal d'environ CHF 255'000 selon les informations données par le Conseil communal. Notre amendement vise donc à réintégrer cette somme dans le budget afin d'améliorer l'équilibre



budgetaire visé, à défaut évidemment de compenser directement les montants voués aux activités extrascolaires, parce qu'on comprend bien que ce n'est pas la péréquation qui va financer ça. L'amendement sur l'apport de la péréquation est bien pour améliorer cet équilibre budgétaire. »

Le président rappelle les trois amendements du groupe VVL :

2113171000 - Cycle élémentaire (cycle 1) – Excursions, voyages scolaires et camps

CHF 82'000 CHF 118'000

21203171000 - Degré primaire (cycle 2) – Excursions, voyages scolaires et camps

CHF 106'000 CHF 163'000

93004621500 - Péréquation financière et compensation des charges - Péréquation financière verticale

CHF 0 CHF -255'000

Pour **M. Johan Matthey-de-L'Endroit (UDC)**, l'égalité des chances, au niveau scolaire, n'existe pas. Il renvoie l'assemblée aux écrits de Pierre Bourdieu, sociologue.

La parole est ensuite donnée à **M. Francis Krähenbühl (PLR)** :

« Si j'ai bien compris ce qu'a dit le Conseil communal tout à l'heure, on ne peut pas réintroduire les CHF 255'000 des charges géo topographiques dans le budget. Ce qu'on nous demande ici, c'est CH 93'000 d'augmentation de charges sur les deux postes et cela signifie donc une diminution des investissements pour l'année prochaine de CHF 130'000 à peu près. Moi je le regrette beaucoup et j'ai déjà dit pourquoi. On tend vers l'équilibre et dès qu'on y parvient, ou dès qu'on s'en approche, on cherche à dépenser la moindre. »

M. Romain Douard (Les Verts) demande la parole :

« Nous sommes tous allés à l'école et c'est une chance. L'école est le seul endroit qui offre à l'ensemble de la société un accès à des activités que des enfants n'auront peut-être plus la chance de pouvoir vivre dans leur vie. L'école, c'est l'endroit où on apprend, l'endroit où on se forme. Aujourd'hui, faire un effort pour nos enfants me paraît censé. Pour le reste, par exemple que l'on péjore les sociétés locales, je me suis abstenu de voter pour les amendements du groupe socialiste. La raison est que la population a refusé de payer. Et je considère que, via les sociétés locales, malheureusement c'est l'ensemble de la population qui est touchée, mais je pense qu'on peut faire un geste pour nos enfants et pour l'école. »

1^{er} amendement du groupe VVL

Annexe 2 – Compte d'exploitation – Budget 2022

Page 28

Fonctionnelle 2110 – **Centre scolaire**

Compte 3171000 – Cycle élémentaire (cycle 1) – Excursions, voyages scolaires et camps

CHF 82'000 CHF 118'000



Vote du 1^{er} amendement : l'amendement est refusé par 20 voix contre, 19 pour et 1 abstention.

2e amendement du groupe VVL

Annexe 2 – Compte d'exploitation – Budget 2022

Page 30

Fonctionnelle 2120 – **Centre scolaire**

Compte 3171000 – Degré primaire (cycle 2) – Excursions, voyages scolaires et camps

~~CHF 106'000~~ **CHF 163'000**

Vote du 2^e amendement : l'amendement est refusé par 20 voix contre, 19 pour et 1 abstention.

3e amendement du groupe VVL

Annexe 2 – Compte d'exploitation – Budget 2022

Page 106

Fonctionnelle 9300 – **Péréquation financière et compensation des charges**

Compte 4621500 – Péréquation financière verticale

~~CHF 0~~ **CHF -255'000**

Mme Clarence Chollet (Les Verts) informe du retrait de cet amendement du fait du refus des deux premiers.

Décision : l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2022 et plan financier et des tâches 2023-2025 est accepté par 31 voix contre 0 et 9 abstentions.

1. Plan spécial d'extraction "Gravière du Tertre" à Coffrane

Le président résume ce qui est attendu du Législatif, à savoir l'abrogation de plan d'extraction de 1995 et l'adoption d'un nouveau plan spécial d'extraction. Le vote se fera à la majorité simple.

M. Christian Masini (PLR) donne lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable :

« Située au sud du village de Coffrane, au 19^{ème} siècle déjà, l'extraction du gravier a permis la construction de bâtiments et d'usines aux Geneveys-sur-Coffrane. Ce dossier a tenu en haleine les anciennes Autorités de Coffrane et, aujourd'hui, de la nouvelle Commune fusionnée. Nous sommes à bout touchant pour adopter ce nouveau plan spécial d'extraction. D'un côté, l'extension de cette gravière, qui répond à un besoin cantonal, est inscrit dans son plan directeur. Les gros projets, mobilités 2030, contournements des villes du Haut, les constructions du RER, tout le domaine de la construction de proximité, avec cette matière première à disposition et en abondance au centre du canton. De plus, bien évidemment, la gestion et élimination de déchets de type B, matériaux inertes principalement issus de la construction.



Et de l'autre, une population inquiète quant aux nuisances sonores et de trafic. Notre Autorité et la Commission sont très attentives à ces désagréments. Le Conseil communal a fait passer ce message aux services cantonaux et les riverains ont reçu des précisions lors d'une soirée d'information avec des représentants de notre Autorité ainsi que le bureau d'étude URBAPLAN.

Placé sur notre territoire, ce dossier est géré principalement par le Canton. Notre Commune doit néanmoins adopter le plan spécial y relatif et donner les conditions-cadres du point de vue de l'aménagement du territoire pour l'exploitation future. Il s'agit d'une exploitation limitée dans le temps, pour une durée de 30 à 50 ans environ. Rien ne doit être laissé au hasard.

Si nous comparons le règlement de 1995 des anciennes Autorités et celui qui nous est proposé aujourd'hui, nous voyons très clairement une nette amélioration dans le détail et dans le cadrage de l'évolution de cette exploitation.

Nous pouvons regretter la distance entre la zone de travail et l'urbanisation de 250 mètres minimum demandée par les anciennes Autorités, qui ne correspond pas aux normes environnementales « bruit, air ». Celle-ci sera ramenée à 230 mètres. Par contre, le concasseur, la source première en matière de bruit, ne sera plus présent sur le site.

Même si nous n'avons pas beaucoup de poids pour les différents choix ou orientations, nous sommes convaincus que le règlement de ce projet n'est pas pris à la légère. Tous les services du SAT en matière d'environnement, de bruit, de protection du sol, de l'eau, de l'air, des déchets, forêt, nature et paysage et faune se sont exprimés. Le nombre d'annexes, cela a été dit par le président, liées à cette demande montre bien que le travail effectué était dans le détail. Ils seront garants et organes de surveillance jusqu'au terme de l'exploitation, avec le retour à l'utilisation agricole dès qu'un secteur sera terminé et remblayé de matériaux inertes et couvert de terre végétale.

Au vu de l'importance cantonale en termes d'approvisionnement de cette matière, la Commission du développement territorial et durable vous demande d'accepter ce nouveau plan d'extraction de la Gravière du Tertre. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) rapporte la position du PLR-Le Centre :

« Notre groupe s'est penché sur le rapport du Conseil communal relatif au plan spécial d'extraction de la Gravière du Tertre à Coffrane traitant de la modification partielle du plan d'aménagement de Coffrane ainsi que du règlement d'extraction de la gravière.

Le sud du village de Coffrane est réputé pour ses riches gisements de gravier. La continuité de l'exploitation de la gravière permet de garantir les ressources en matériaux pour la construction de gros chantiers cantonaux à venir, tout en réduisant l'impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire. De plus, l'État doit répondre au besoin en décharge de matériaux inertes sur le territoire cantonal.

Néanmoins, il est nécessaire de s'assurer de l'étanchéité des sols pour accueillir des remblais. La gravière de Coffrane répond à ce critère parmi quelques autres endroits sur le territoire cantonal et il sera possible d'utiliser les matériaux inertes des futurs chantiers pour la combler.



Après 10 ans de travaux entre les différents partenaires qui ont pu s'exprimer largement, ce dossier a pu aboutir. Il faut relever que beaucoup de compensations écologiques sont prévues.

Notre groupe s'est interrogé quant à l'emprise d'environ huit hectares de terre agricole. L'autorisation d'exploitation ne sera pas donnée d'emblée pour les huit hectares. Une première partie de la gravière sera exploitée et lorsqu'elle sera terminée, elle sera remblayée par des déchets inertes et les terres remises en état pour l'exploitation agricole. Dès lors, la deuxième partie pourra débuter et ainsi de suite. Nous prenons note que le Conseil communal doit s'assurer que les riverains seront impactés le moins possible par les nuisances de l'exploitation de la carrière.

Au vu des éléments évoqués, notre groupe acceptera dans sa grande majorité l'arrêté qui nous est soumis. »

M. Yann Mesot (UDC) informe de la position du groupe UDC qui, au vu des arguments précités et auxquels il se rallie, acceptera la demande de crédit proposée.

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) présente le rapport du groupe PS :

« Le groupe socialiste soutiendra ce projet. Nous nous réjouissons que ce dossier ait enfin pu aboutir et nous saluons la solution proposée qui constitue, à nos yeux, un bon compromis entre les différentes pesées d'intérêts. Soucieuses et soucieux de lutter pour la biodiversité – l'un des enjeux fondamentaux à notre époque – nous sommes satisfait-e-s par la protection d'un site d'importance nationale pour les batraciens. Mais nous sommes aussi convaincu-e-s par la nécessité de promouvoir l'extraction de matériaux de construction « bien de chez nous ». En effet, avec les grands projets autoroutiers et ferroviaires à venir, l'encouragement des circuits courts est essentiel dans ce secteur et va dans le sens du positionnement d'une écorégion telle qu'elle est inscrite dans notre programme de législature. »

M. Nicolas Comment (Les Verts) énonce la position du groupe VVL :

« Le groupe VVL a étudié avec attention et intérêt le plan spécial d'extraction « Gravière du Tertre ».

Notre groupe tient à relever que l'exploitation d'une ressource naturelle régionale est bienvenue, notamment dans l'optique de la réduction des gaz à effet de serre dus au transport. Toutefois, produire et consommer local ne doit pas être synonyme de laisser-aller en matière de biodiversité, d'intégration paysagère et de qualité de vie.

En matière de protection des espèces, notre groupe relève que le plan spécial est accompagné d'un concept des aménagements en faveur des amphibiens, notamment pour le crapaud accoucheur. Nous apprécions l'effort fourni pour favoriser la biodiversité du site et soutenons donc vivement la réalisation des mesures annoncées, tant lors de la phase d'exploitation que lors de la remise en état. Par ailleurs, nous estimons important que le plan d'entretien après remise en état permette à ce site d'être un lieu important pour la biodiversité régionale. La Commune, en tant qu'écorégion, pourrait être un partenaire de choix dans l'élaboration de la convention de gestion.



En matière d'intégration paysagère, nous sommes également satisfaits du concept fourni. Cette exploitation n'apparaît pas comme une cicatrice dans le paysage, comme cela peut exister ailleurs.

Notre groupe s'est par contre longuement questionné sur les questions d'immissions. Les habitants de Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane subissent régulièrement des nuisances sonores dues au concassage des cailloux. Certaines buttes anti-bruit prévues selon l'ancien plan n'ont par exemple pas été construites. De même, il arrive périodiquement qu'un camion circule sur la route cantonale plutôt que via la piste de contournement. De plus, lorsque ce type d'exploitations sont reconverties en décharges contrôlées, il peut arriver que des déchets qui ne devraient pas s'y trouver soient tout de même acceptés – les risques de pollution, particulièrement des eaux, sont alors décuplés. Pour notre groupe, il est donc important que la Commune puisse pleinement jouer son rôle de police des constructions et veiller à la bonne application du plan spécial.

Le Conseil communal peut-il donc nous renseigner sur ses compétences en matière de contrôle et de sanctions, tant du point des immissions de bruit, des passages de camions dans les localités que sur l'exploitation de la décharge pour déchets minéraux ?

Nonobstant ces dernières interrogations et de la réponse du Conseil communal, le groupe VVL acceptera ce plan spécial. »

M. Roby Tschopp (CC) demande la parole :

« Je ne vais pas reprendre tous les éléments et appréciations qui ont été faits par les groupes. Je me réjouis d'entendre l'accueil favorable fait à ce rapport. C'est en effet un travail de très longue haleine, qui aboutit aujourd'hui. Ça a été dit, le site et surtout la gestion de l'exploitation d'une carrière est de compétence essentiellement cantonale, pour ce qui concerne les règles, les conditions et les autorisations données et également la gestion des redevances. Mais il appartient à la Commune, sur le territoire de laquelle a lieu cette exploitation, d'adopter des règlements et de sanctionner en conséquence.

Pour répondre rapidement à la question du contrôle. J'ai déjà en partie donné la réponse, dans le sens où tout ce qui est sanctions est de la compétence cantonale vu que c'est l'État qui en édicte les règles. La Commune a la latitude de signaler des situations qui ne seraient pas conformes aux organes cantonaux compétents pour intervenir. Cela a été clarifié avec les services cantonaux à la suite de la préparation de la séance de ce soir et du passage de ce rapport dans les différentes commissions.

Vous avez reçu une documentation abondante, qui est la preuve que beaucoup d'études, de mesures d'accompagnements et de règlements ont été faits. Ça a été relevé par rapport au règlement de 1995, aujourd'hui nous avons un accent particulier qui est mis sur les valeurs écologiques, sur l'environnement, également sur le bruit, des mesures ont été prises sur l'emplacement des concasseuses en particulier, mais c'est vrai qu'il s'agira de veiller à ce que toutes ces directives soient bel et bien respectées. »

L'entrée en matière est tacitement admise.



Décision : l'arrêté relatif à l'adoption du plan spécial d'extraction « Gravière du Tertre » à Coffrane est accepté à l'unanimité.

2. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 950'000 pour l'assainissement de l'ancienne STEP de La Rincieure

Le président mentionne que le Conseil général a reçu un rapport du Conseil communal ainsi qu'un projet d'arrêté afin d'assainir la vieille STEP de la Rincieure, 21 ans après sa mise hors service et 39 ans après l'incident au perchloréthylène, pour un montant de CHF 950'000. Le vote sera à la majorité simple.

La parole est donnée à **M. Pierre-Ivan Guyot (PS)**, porte-parole de la Commission de gestion et des finances :

« La CGF a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 30 novembre dernier. Les points suivants ont été relevés :

- Une affaire complexe, sensible et vieille de quelque 40 ans, sans véritable volonté de voir la réalité en face, plusieurs communes et entreprises étant concernées, un excellent terrain, manifestement, pour la procrastination.*
- Bref rappel : fin 1982, 100 litres de perchloréthylène (PER) se déversaient dans les eaux usées pour aboutir à la STEP. Malgré la récupération rapide de 30 à 50 litres de ce produit, les digesteurs et décanteurs furent touchés et une pollution de la nappe phréatique supérieure constatée. Ce n'est qu'à partir de 1998, conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués, que diverses études et investigations environnementales ont été menées, concluant à la nécessité de l'assainissement de ce site. Les choses ont été prises au sérieux dès 2015 avec un premier crédit d'étude de CHF 250'000 qui débouche aujourd'hui sur une proposition raisonnable sur laquelle tant l'État – à bien plaisir, ce qui mérite d'être souligné – que la Commune et l'entreprise principalement concernée se sont accordés ;*
- le projet présenté aujourd'hui est très spécifique et a été établi par GEOTEST SA, un bureau spécialisé. La variante retenue a été agréée par les instances cantonales et sa mise en œuvre sera confiée à des entreprises aux compétences reconnues. Rien à dire donc, sauf à souligner que le choix d'un compromis raisonnable permet de limiter les coûts à CHF 950'000 plutôt qu'à CHF 2'420'000 de la variante maximale. Une option judicieuse, d'autant plus que le service de l'environnement et de l'énergie (SENE) considérait cette dernière comme disproportionnée ;*
- au final, la prise en charge du montant des travaux à raison de 65% par l'entreprise, 10% par l'État et 25% par la Commune limite la charge nette, pour cette dernière, de ce nécessaire assainissement à CHF 154'000. Cela correspond à une charge annuelle au*



compte d'exploitation de CHF 17'400 compte tenu de l'amortissement sur 10 ans préconisé par la CGF.

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté le présent rapport à l'unanimité des membres présents et vous recommande de faire de même. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) rapporte la position du groupe PLR-Le Centre :

« 39 ans ! Cela fait plus de 39 ans qu'une centaine de litres d'un solvant chloré, le perchloréthylène, ont été déversés dans les eaux usées et sont arrivés dans les bassins de traitement de la STEP de la Rincieure. Si une partie a pu être retirée rapidement, une bonne moitié est restée dans les boues des digesteurs, provoquant la pollution des eaux résiduaires. 39 ans plus tard, 20 ans après sa mise hors service, on entreprend enfin de dépolluer le site.

Les solvants chlorés, dont le fameux perchloréthylène, sont d'excellents dégraissants, fréquemment utilisés dans l'industrie. Permettez-moi quelques considérations d'ordre écotoxicologique. Ce composé, malgré sa relativement faible toxicité, est classé cancérigène probable pour l'homme. La dose journalière admissible, ou dose journalière tolérable, est la quantité d'une substance qu'un individu devrait pouvoir ingérer chaque jour sans risque pour sa santé ; dans notre cas, elle est de 14 µg par kilo de poids de la personne concernée et par jour, soit environ 1'050 µg/jour pour une personne de 75 kilos. Autrement dit, en considérant la concentration maximale relevée depuis 2016 à l'aval direct du site, soit 0.29 µg/l, il faudrait avaler tous les jours 3'600 litres de cette eau pour présenter un risque potentiel pour la santé. Si on observe la concentration d'un produit de dégradation du perchloréthylène, le chlorure de vinyle, dont le rapport fait aussi mention, on arrive aux mêmes proportions. Première conclusion : il n'y a aucune raison de s'alarmer, les concentrations sont 40 fois inférieures aux valeurs limites légales admissibles et 1'000 fois inférieures aux volumes ingurgitables quotidiennement par une personne normale ; il n'y a donc aucun danger pour la santé.

Cependant, il est de notre devoir et de notre responsabilité de retirer du sol les produits toxiques qui peuvent y séjourner des décennies ; l'assainissement de la Rincieure est d'ailleurs exigé par les Autorités cantonales. Le rapport du Conseil communal présente pour ce faire trois variantes, que nous qualifions respectivement de minimaliste, raisonnable et exagérée.

Notre groupe se rallie à la proposition du Conseil communal en faveur de la variante 2 pour un coût de CHF 950'000. Avec une participation de l'entreprise suspectée d'être à l'origine de la pollution et de l'État, la charge nette pour la Commune sera de CHF 154'000, amortis sur 10 ans, soit le temps nécessaire à pouvoir à nouveau cultiver le sol sur le site. La variante 3, beaucoup plus onéreuse, n'offrirait d'ailleurs aucune garantie sur l'élimination complète des produits.

Nous recommandons au Conseil général d'accepter ce rapport et la demande de crédit. »

M. Alain Lugon (Les Verts) énonce la position du groupe VVL :

« C'est avec une grande satisfaction que le groupe VVL a pris connaissance du projet d'assainissement de l'ancienne STEP de la Rincieure. Ainsi, c'est une saga vieille de 40 ans qui



trouve enfin son épilogue. Et même si le dernier épisode de la série doit encore être écrit, il semble bien que nous nous dirigeons vers un happy end.

Le choix de la variante 2 nous semble approprié ; elle présente un bon rapport coûts/bénéfices environnementaux. Le rapport mentionne qu'une surveillance du site sera menée durant trois ans au minimum pour évaluer l'efficacité de l'assainissement. Renseignement pris auprès du conseiller communal en charge du dossier, un bilan sera effectué à fin 2024 – début 2025 avec le SENE et la décision de prolonger le suivi, ou pas, sera prise à ce moment. Cette approche pragmatique nous convient entièrement.

Notre groupe s'est demandé s'il y avait des risques de pollution du Seyon coulant tout proche. Le rapport décrit la pollution des eaux souterraines et des sédiments autour du bassin, mais ne mentionne pas le risque de pollution des eaux de surface. Nous recommandons au Conseil communal de veiller que les travaux n'entraînent aucun écoulement d'eaux ou de matériaux pollués dans le cours d'eau.

Enfin, vu que des inconnues subsistent sur l'évolution de la pollution des terrains situés en aval, il nous semble peu souhaitable de remettre en exploitation agricole ce site. Nous formulons la proposition qu'un biotope soit aménagé sur cette parcelle, ce qui serait une belle manière d'écrire le happy end dans l'esprit de l'écorégion. »

M. André Vallat (PS) présente le rapport du PS :

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour la qualité de son rapport. Il approuve le choix d'une variante d'assainissement qui n'est pas complet, mais qui est efficace. En effet, dans la plupart des cas de pollution, il est fréquent que les toutes dernières phases d'assainissement, qui nous amèneraient à un assainissement complet, soient beaucoup plus chères que toutes celles qui nous ont amené à un assainissement quasi complet. Il faut donc mettre ces projets en perspective et se demander où mettre l'argent et l'énergie pour optimiser un processus d'assainissement global au niveau de la région. Le groupe socialiste salue aussi les contacts que le Conseil communal a entretenus avec l'entreprise responsable du sinistre et avec l'État de Neuchâtel pour partager les coûts de cet assainissement.

Ceci dit, il a fallu attendre 40 ans après l'accident pour qu'un assainissement soit réalisé. C'est trop long. Cela doit changer et même si, heureusement, cela a bien commencé à changer justement depuis une quarantaine d'années. En effet, beaucoup de décharges ont été fermées et partiellement assainies. Les lieux potentiellement pollués par les activités industrielles ou agricoles ont commencé à être surveillés de plus près. Et tout cela, partout en Suisse. Dans presque tous les cantons, on s'est mis à cartographier les sites pollués ou potentiellement pollués. Le canton de Neuchâtel a mis à disposition des Autorités et du public, en 2014, un cadastre des sites pollués.

À l'occasion de cette demande de crédit pour cet assainissement, il est donc de mise de faire un tour sur ce cadastre. Ce que nous y voyons, c'est qu'il reste plusieurs sites pollués à investiguer. Sans être exhaustif, on peut remarquer que sur le bord de la couronne nord de Val-de-Ruz, au moins trois sites attendent une investigation pour évaluer leur danger. Il s'agit d'une décharge au-dessus



de Chézard, qui avait été fermée en 1990 ; une décharge dans la forêt de Fontainemelon et un site aux Hauts-Geneveys. On peut noter encore un site entre Engollon et Fontaines, qui pourrait menacer la nappe phréatique et qui est en attente d'investigation. Nous espérons donc que ces sites vont être investigués sans tarder et que le Conseil communal s'en préoccupe. »

M. Yves Tanner (UDC) expose la position du groupe UDC :

« Après avoir pris connaissance du rapport, on a pu constater l'obligation d'assainir ce site, qui, avec une participation de la Commune de 25% des coûts, reste une opération abordable pour nos finances communales. Le groupe UDC soutiendra donc le rapport et adoptera le projet d'arrêté qui l'accompagne. »

M. Daniel Geiser (CC) remercie l'assemblée de l'accueil positif réservé au rapport et salue la qualité des interventions des commissaires. Il complète ainsi :

« Avant d'évoquer le rapport en tant que tel, je souhaite aborder avec vous quelques travaux liés aux STEP et à l'assainissement traités en 2021 et qui vont l'être en 2022.

L'année 2021 a été bien chargée :

- finalisation de la construction et mise en activité de la STEP du Pâquier ;*
- travaux d'étanchéification et changement des filtres de quatre bassins de décantation à la STEP des Quarres ;*
- montage du dossier, avec le bureau mandaté, de la construction de l'unité de traitement des micropolluants (dont modélisation 3D, dite BIM) ;*
- participation à l'élaboration de l'appel d'offres marchés publics pour la construction de la nouvelle STEP de la Saunerie à Colombier, devisée à environ CHF 50 millions ;*
- lancement de la réflexion pour un nouveau plan de gestion de l'évacuation des eaux (PGEE) avec la Ville de Neuchâtel pour les villages de Boudevilliers, Coffrane et Les Geneveys-sur-Coffrane.*

Grâce à l'engagement, début 2021, d'une collaboratrice spécialisée, nous suivons l'évolution du cadastre souterrain, ce que nous n'avions pas pu mener à satisfaction les années précédentes.

En 2022, nous prévoyons les travaux suivants :

- attribution des mandats pour la construction de la nouvelle STEP de la Saunerie (Montmollin) ;*
- élaboration du PGEE région ouest (Boudevilliers, Coffrane et les Geneveys-sur-Coffrane) ;*
- début de la construction de l'unité Micropolluants à la STEP des Quarres ;*
- assainissement de quatre bassins de décantation supplémentaires aux Quarres ;*



- *remplacement d'une conduite d'eaux claires à Vilars ;*
- *assainissement du site de l'ancienne STEP de la Rincieure.*

Après le rapport fourni à votre Conseil en 2015, nous sommes heureux d'une part d'avoir trouvé une solution financière acceptable pour la Commune pour s'engager dans le démantèlement du site de la Rincieure, mais aussi de pouvoir compter sur des entreprises de référence pour l'assainissement. Nous remercions le Canton de son engagement et le partenaire privé qui, tous deux, ont accepté de contribuer financièrement à ce projet que beaucoup veulent voir enfin se réaliser.

S'engager dans ce travail n'est pas une mince affaire. Mais aujourd'hui, nous avons tous les éléments en main pour passer un cap important : dépolluer le contenu du cône et démonter la verrue que tout le monde voit en passant sur la route cantonale.

Le site et ses abords feront l'objet d'un suivi par des prélèvements d'eau réguliers afin de constater l'évolution des polluants, déjà présents en faible quantité, mais encore légèrement au-dessus des normes. Une décision sera prise en 2025, en coordination avec le SENE, quant à la continuation des prélèvements. L'amortissement du présent crédit sur 10 ans nous rappellera les engagements pris ce jour.

Concernant l'intervention des groupes, je peux répondre à deux éléments :

- 1. tout est organisé pour qu'aucun produit ne se déverse dans le Seyon. Ce sont des exigences que nous avons avec les entreprises pour que ce soit fait dans les règles de l'art ;*
- 2. la gestion des sites pollués dans notre Commune se fait toujours en collaboration avec l'État et ceci par étapes.*

Le Conseil communal vous enjoint donc d'accepter ce crédit de CHF 950'000 afin de pouvoir lancer les travaux dès l'année prochaine déjà. La mise à l'enquête sera lancée dès la décision prise ce jour pour autant qu'elle soit positive. »

Vote d'entrée en matière : acceptée tacitement.

Décision : l'arrêté relatif à la demande d'un crédit d'engagement de CHF 950'000 pour l'assainissement de l'ancienne STEP de La Rincieure est accepté à l'unanimité.

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électroniques

La parole est donnée à **M. Simon Gandolfo (VL)**, représentant de la CGF :

« Lors de sa séance du 30 novembre 2021, la CGF a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électroniques. Les communes ont l'obligation légale de permettre



aux militaires astreints au tir obligatoire d'accéder à des installations de tir équipées et homologuées en suffisance. À ce jour, nous disposons de 27 lignes de tir réparties sur cinq stands.

Ces cibles électroniques n'étant, pour la plupart, plus conformes aux exigences légales pour leur permettre d'être reconnues comme lignes de tir pour les tirs obligatoires et tirs sportifs, le Conseil communal a fait un calcul sur la base de nombre d'astreints aux tirs obligatoires et en a déduit que six cibles étaient nécessaires pour remplir leurs obligations. La Fédération de tir du Val-de-Ruz organisera en 2022 sa fête cantonale de tir. Les compétitions auront lieu sur les stands de tir 300 mètres de Dombresson, de Savagnier et du Pâquier. La présente demande de crédit de subvention vise, d'une part, à permettre aux astreints aux tirs obligatoires domiciliés à Val-de-Ruz de pouvoir remplir leurs obligations militaires sur notre territoire et, d'autre part, à apporter un soutien aux activités de tir sportif ainsi qu'à la fête cantonale de tir. C'est pour cette raison que le Conseil communal propose de subventionner 10 cibles au lieu de six. Néanmoins, la CGF recommande aux sociétés de tir sportif d'entamer une dynamique de rapprochement afin de ne former à terme plus qu'une seule entité, voire trois sociétés réparties sur trois stands, rejoignant ainsi la politique de la Commune unique, à l'image du FC Val-de-Ruz.

Pour conclure, la CGF a accepté à la majorité des membres présents ce crédit d'engagement et vous recommande d'en faire de même. »

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de sécurité :

« La Commission s'est réunie par visioconférence le 1^{er} décembre 2021 pour échanger sur le rapport concernant la subvention de 10 cibles électroniques. Disons-le d'emblée, la Commission se prononce positivement sur ce subventionnement sur deux ans. D'une part, il s'agit de répondre à l'article 133 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire, du 3 février 1995, et à l'ordonnance sur les installations servant au tir hors du service, du 15 novembre 2004, et, d'autre part, de soutenir les sociétés de tir.

Les détails y relatifs sont clairement énumérés dans le rapport, donc nous n'allons pas les reprendre dans le présent rapport. Il n'appartient pas à la Commission de se prononcer sur la réduction du nombre de stands de tir à Val-de-Ruz, mais les commissaires souhaitent remercier toutes les sociétés de tir de leur dynamisme et leur participation à la vie de notre commune. Laissons le temps au temps. Tout naturellement, les fusions se feront à moyen ou à long terme.

Enfin, un postulat au nom de la Commission a été déposé pour garantir le maintien de ces cibles dans nos stands et ainsi de pérenniser la pratique du tir dans notre commune. »

M. Thierry Beausire (PLR) présente le rapport du groupe PLR-Le Centre :

« Durant sa séance de préparation, le Groupe PLR-Le Centre a débattu des points suivants concernant cette demande de crédit et le contenu du rapport :

- le nombre de cibles nécessaires afin de remplir les obligations légales relatives à la loi fédérale et à l'administration militaire. Selon le rapport un nombre de six cibles pourrait être conforme à ces obligations. Toutefois et selon les informations reçues de la part d'un*



membre PLR, le nombre de 10 cibles proposé dans ce rapport ne serait malgré tout pas suffisant ;

- le fait qu'il n'y ait pas d'obligation d'effectuer ces tirs obligatoires sur le territoire de la Commune par les personnes astreintes à ce devoir et que des personnes de l'extérieur peuvent également faire leurs tirs au Val-de-Ruz rend la détermination des besoins effectifs plus difficile ;*
- la fête neuchâteloise cantonale de tir en 2022, organisée par la société de tir du Val-de-Ruz, société dont l'activité formatrice est connue au-delà des frontières de la Commune ;*
- de la solution proposée, soit de financer deux cibles pour les cinq stands existants ou il a été évoqué de proposer un amendement dans le but de favoriser la fusion des sociétés de tir en limitant la subvention des cibles à, par exemple, trois stands de tir uniquement.*

Cette solution n'a pas été retenue compte tenu du fait du postulat déposé par la Commission de la sécurité. En effet, ce postulat relatif à la propriété des cibles financées par la Commune ayant été tacitement accepté, permettra à celle-ci de les conserver en cas d'arrêt d'une société de tir et ainsi de garantir la pérennité de cet investissement, même en cas de fusion.

Ainsi, au vu des débats et du postulat, le Groupe PLR-Le Centre se prononcera, à une large majorité, en faveur de ce crédit d'engagement pour les 10 cibles à effectuer sur deux années. »

M. David Moratel (PS) rapporte la position du groupe socialiste :

« Les cibles électroniques des cinq stands de tir commencent à montrer des signes d'obsolescences. De plus, les pièces de rechange commencent à faire défaut. La Commune doit faire face à ces obligations légales en matière de tir militaire. Elle doit donc subventionner un certain nombre de lignes de tir. Avec six cibles, l'ensemble des 239 militaires astreints au tir de notre Commune pourront facilement accomplir leur obligation militaire. Nous sommes bien conscients que les sociétés de tir sportif sont très actives, pour certaines, et obtiennent de très bons résultats dans les différents concours. De plus, certaines sociétés forment de jeunes tireurs. Par contre, nous sommes étonnés du peu de volonté des différentes sociétés de tir de se regrouper. Le fait d'offrir deux cibles à chaque société ne va pas aller dans le sens de rapprochement. Par exemple, la société de Chézard-Saint-Martin – Fontainemelon n'est composée que de 15 membres et elle aura droit à deux cibles pour CHF 34'000. Ce qui fait une subvention de CHF 2'200/membre. À l'opposé, la société Les Armes réunies (La Côtière – Engollon), forte de 94 membres actifs dont 11 jeunes tireurs, n'aura droit qu'à deux cibles, soit une subvention de CHF 361/membre. La Commune aurait pu, nous semble-t-il, profiter de ce subventionnement de 10 cibles électroniques pour favoriser un regroupement de certaines sociétés.

Sans enthousiasme, le PSVR soutiendra le rapport. De plus, nous accepterons le postulat de la Commission de sécurité. Et, pour terminer, nous demanderons une suspension de séance pour discuter de l'amendement des Verts. »



M. Laurent Oppliger (Les Verts) énonce la position du groupe VVL :

« Le groupe VVL a discuté avec intérêt du rapport du Conseil communal lors de sa séance de préparation.

Nous avons pris acte que la Commune a l'obligation légale de mettre à disposition six cibles pour les tirs obligatoires, ceci en fonction du nombre de militaires astreints sur la commune.

Nous apprenons également que la Fédération de tir du Val-de-Ruz organisera en 2022 la fête neuchâteloise de tir dans trois stands.

Nous notons et nous regrettons que les sociétés de tir de Val-de-Ruz, toutes basées dans l'est de la commune, ne souhaitent pas entrer en matière sur la possibilité de regrouper leurs activités sur un voire deux stands, ceci afin de rationaliser tant les installations que les frais qui en découlent.

Compte tenu des considérations énumérées ci-dessus et également eu égard au budget et aux finances serrées de notre Commune, nous proposons d'amender la demande de crédit en abaissant à six cibles le subventionnement accordé. »

M. Yann Mesot (UDC) expose la position du groupe UDC :

« C'est avec attention que notre groupe a pris connaissance du présent dossier. Nous rejoignons tout à fait le Conseil communal quant à son constat concernant le nombre de stands de tir et aurions souhaité une organisation plus optimale, c'est-à-dire pouvoir regrouper ces cibles sur un nombre de sites restreint.

Nous aurions également souhaité que cette dépense se fasse dans une période de prospérité et non avec un budget déficitaire. Nous saluons cependant la volonté du Conseil communal de vouloir offrir les meilleures conditions possibles pour ces tirs obligatoires ainsi que pour l'organisation de la future fête cantonale de tir.

Notre groupe acceptera ce rapport. »

M. François Cuche (CC) demande la parole :

« Je remercie les commissions qui se sont penchées sur ce rapport et les groupes de leurs retours.

Dans le cadre de cette politique de regroupement des sociétés locales qu'on a voulu avec la Commune tout au début de la fusion, le Conseil communal avait rencontré les sociétés de tir pour les inviter à se regrouper sur moins de sites que ceux qu'elles occupent aujourd'hui. Malheureusement, nos arguments n'ont pas vraiment été entendus et n'ont pas fait mouche.

Effectivement, il y a eu, de leur part, un certain nombre de propos d'attachement à leur stand de tir et un souci de concentrer le bruit sur moins de lieux. Un autre souci aurait été la cohabitation de plusieurs sociétés sur le même stand ; des horaires qui se coupent, des difficultés de pouvoir fonctionner en tant que société individuelle.



Nous n'avons pas réussi à les convaincre. Le résultat est celui d'aujourd'hui, avec cinq stands de tir à Val-de-Ruz.

Il faut aussi dire, et c'est peut-être une particularité à Val-de-Ruz, que certains stands sont complètement privés et appartiennent aux sociétés de tir. Pour d'autres stands, le bâtiment appartient à la société de tir, mais les cibles sont communales.

D'autres stands encore sont communaux et la société de tir occupe le stand. C'est vous dire qu'il y a autant de particularités que de sociétés de tir et de stands à Val-de-Ruz. Dans ce contexte, il est effectivement extrêmement difficile de trouver un bon mix pour pouvoir subventionner des stands et essayer d'être le plus juste possible dans cette répartition. Cette proposition est arbitraire et vous l'avez relevé. Malgré tout, on estime qu'on ne sait pas où les tireurs astreints vont tirer et dans quel stand ils sont habitués à aller tirer et, pour nous, décider arbitrairement qu'on favorise les sociétés qui sont les plus dotées, c'est peut-être pas non plus suivre les tireurs astreints avec l'accomplissement de leur tâche militaire. C'est la raison pour laquelle nous avons offert une possibilité de deux cibles par stand et il nous semble que, de cette façon, on répartit aussi les personnes astreintes aux tirs obligatoires sur un plus grand nombre de stands. Comme vous l'avez relevé, on ne sait pas où les astreints vont exécuter leurs tirs obligatoires et on ne sait pas non plus si des astreints d'autres régions du canton viennent tirer à Val-de-Ruz. Ces données ne nous sont pas transmises par le SSCM. Nous avons tenté d'essayer de trouver des données un peu plus précises pour pouvoir répartir les choses avec plus de justesse. On y a renoncé, faute de données précises dans ce domaine.

La proposition du Conseil communal est effectivement de soutenir toutes les sociétés de tir avec deux lignes de tir par stand, tout en sachant que certaines des sociétés locales sont très actives et exercent un travail très positif au niveau du ciment local et ça doit être relevé. C'est aussi la raison pour laquelle le Conseil communal vous demande de pousser à 10 cibles, pour que nous puissions soutenir les sociétés, notamment aussi dans l'organisation de cette fête cantonale qui aura lieu à Neuchâtel l'année prochaine. »

Vote d'entrée en matière : acceptée tacitement.

Amendement du groupe Les Verts

Crédit de
subvention

Article premier :

Un crédit d'engagement de ~~CHF 102'000 170'000~~ est accordé au Conseil communal pour le subventionnement de ~~6 10~~ cibles électroniques.

M. Ahmed Muratovic (PS) s'exprime pour le groupe socialiste :

« On a évoqué tout à l'heure qu'il y avait un manque de souhait des différentes sociétés de tir de fusionner. Je tiens à préciser que d'autres sociétés l'ont fait, notamment le football, qui a fait l'effort de fusionner. Ils étaient clivés depuis des années. Le FC Dombresson, il a fallu qu'il se force pour fusionner, mais ils ont quand même fusionné. Aujourd'hui, on a le club de football du canton,



notamment pour la formation des jeunes. Les sociétés de tir, je pense qu'elles seraient aussi gagnantes de fusionner et on doute qu'on les incite à fusionner en acceptant ces 10 cibles.

Concernant les tireurs sporadiques ou astreints, en tant que soldat, avec mon frère, malgré que nous ne représentons pas du tout tous les tireurs, je doute qu'un tireur astreint qui va faire ses tirs obligatoires de temps en temps sera perturbé de tirer à tel ou tel stand. Je doute que ça le fasse dévier de sa trajectoire et que ça fausse son score.

De plus, on sent qu'il y a un manque de collaboration, d'après ce qu'on a pu entendre, de la part de ces sociétés de tir qui ne vous ont pas fourni certaines données et, pour cela, on va leur accorder quelque CHF 60'000 de « cadeau ». Ça fait cher, alors que tout à l'heure, on nous a dit que pour les sociétés locales on n'avait pas CHF 22'000. Il n'y a aucune rancune, on accepte le jeu de la démocratie mais donc, si j'ai bien compris, on va pinailler pour quelques dizaines de milliers de francs et on va, pour pas frustrer quelques sociétés de tir, couper CHF 63'000 ailleurs. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) demande la parole :

« Je suis sensible à l'aspect financier, mais je suis aussi sensible à l'aspect du bruit comme l'a dit le conseiller communal. On entend des gens qui sont assez allergiques au tir quand il y a les cours, qui ont lieu parfois le mercredi soir ou le samedi. Je pense qu'en effet, si les stands de tir diminuent et qu'il y a plus d'heures, de jours de tir ou que les séances de tir sont prolongées, il pourrait y avoir des récriminations au sein de la société. C'est un aspect qui me fera accepter que, pour l'instant, on laisse le rythme des fusions un peu de côté, qu'on les encourage, mais si le nombre de tireurs est tel qu'il est actuellement, je rejoins le Conseil communal avec le problème du tir. Cela me fait accepter qu'on subventionne les sociétés qui recevront deux cibles donc 10 cibles en tout. »

M. François Cuche (CC) tient à apporter quelques précisions à la suite de l'intervention de M. Ahmed Muratovic.

« Ce n'est pas une mauvaise volonté des sociétés de tir de ne pas communiquer les personnes astreintes au tir obligatoire. Ces personnes sont protégées dans le cadre de la protection des données. Actuellement, c'est un logiciel fédéral qui régit le tir obligatoire et ces données ne sont pas transmissibles. Donc, on ne peut pas jeter la pierre aux sociétés de tir qui ne communiquent pas, elles ne sont pas habilitées à communiquer.

Je pense que c'était important de le dire et elles font, par ailleurs, preuve de bonne volonté dans d'autres dispositions. Je rappelle que quand il a fallu assainir les buts de tir, la Commune a versé une subvention pour les collecteurs de balles. Ce sont les sociétés de tir qui ont pris la pelle et la pioche et qui ont travaillé pour installer ces récupérateurs. Je pense que du côté des sociétés de tir, il y a aussi un engagement de leur part et j'imagine qu'effectivement on peut aussi le saluer et finalement ces quatre cibles supplémentaires que la Commune « offrirait » aux sociétés de tir, pour leurs activités sportives, c'est aussi un encouragement à la vie locale. »



Mme Chloé Douard (Les Verts) relève que par cohérence avec les décisions prises auparavant il lui sera difficile d'accepter le subventionnement de 10 cibles. Elle précise :

« Je vais peut-être revenir sur ce qui a été dit, mais je tiens à rappeler qu'on vient de refuser une réduction de la coupe des subventions à toutes nos sociétés locales, ceci pour offrir maintenant une subvention avec un coût bien plus élevé au prorata des membres à nos sociétés de tir. Personnellement, ce n'est pas quelque chose que je pourrais soutenir. Je suis sûre qu'il y a d'autres moyens pour des sociétés locales de lever des fonds quand il s'agit de fêtes de tir. J'imagine qu'un crowdfunding ou autre équivalent, quelque chose que la Commune en l'occurrence ne peut pas faire, serait possible si ces cibles sont vraiment si importantes et nécessaires à cette fête. »

Je peux accorder le crédit pour six cibles car elles sont nécessaires pour les astreints, la Commune n'a pas le choix. J'imagine que la Commune peut et doit prendre des décisions si ces cibles doivent être attribuées à un stand. La Commune a pris des décisions dans des cas bien plus difficiles quand il s'agissait de répartir des coûts. Donc je pense qu'elle peut informer les astreints en conséquence pour les diriger vers un stand de tir qui sera équipé au besoin. Si cet amendement est refusé, je ne suis pas sûre de pouvoir accepter qu'on finance 10 cibles au total. Si vraiment, je suis sûre qu'il y aurait moyen de trouver des synergies avec les communes voisines. »

Le président propose une suspension de séance de cinq minutes.

M. Yann Mesot (UDC) indique que l'amendement a suscité la discussion au sein du groupe UDC. Après quoi, le groupe a décidé de refuser l'amendement :

« Cet amendement a suscité le débat chez nous, par rapport au prix et à l'égalité de traitement. On ne veut pas pousser les sociétés à fusionner, mais si la proposition de la Commission de sécurité passe et que ces cibles restent la propriété de la Commune, lorsqu'un éventuel regroupement arrivera, ces cibles se retrouveront dans moins de sites. Afin de ne pas les pousser à la fusion et de ne pas devoir mettre une ou deux cibles par stand et qu'ils y en aient qui se trouvent prétéritées, on refusera cet amendement. »

M. Thierry Beausire (PLR) expose la position du groupe PLR-Le Centre :

« Le groupe PLR-Le Centre maintient son soutien à la proposition du Conseil communal, tout en acceptant par la suite également le postulat. »

M. David Moratel (PS) s'exprime pour le groupe socialiste :

« Le groupe PSVR va accepter l'amendement VVL. En effet, si avec six cibles on remplit les obligations légales de la Commune, on va faire une économie de CHF 68'000. Tout à l'heure, on a refusé une augmentation de CHF 22'000 au budget pour les sociétés locales, qui touchent des centaines voire des milliers de personnes dans la Commune et là on va dépenser CHF 68'000 en plus, pour environ 200 tireurs. »

M. Romain Douard (Les Verts) est choqué d'entendre que le PLR soutient une dépense extraordinaire alors qu'on n'a pas de sous.



M. Ahmed Muratovic (PS) demande la parole :

« Personne ici ne veut forcer des stands de tir à fusionner. Personne ne les force. En tout cas, on ne va pas les inciter en accordant des cibles. Moi, si je suis président d'une société de tir, je ne vais surtout pas faire une fusion, comme ça on a plus de subventions. Concernant l'argument dit par M. Yann Mesot (UDC), qui dit qu'on a qu'à en offrir 10 et en cas de fusion, on en aura 10, comme si c'était un investissement. Mais ce n'est pas un investissement, c'est une obligation et là on outre passe nos obligations, en plus en période de restrictions budgétaires. »

Vote sur l'amendement : accepté par 21 voix pour, 13 contre et 6 abstentions.

Décision : l'arrêté amendé relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 102'000 pour le subventionnement de six cibles électroniques est accepté par 35 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

Postulat PO21.003 – Les cibles électroniques subventionnées doivent rester à disposition des sociétés de tir de Val-de-Ruz

M. Christian Masini (PLR) s'exprime en tant que dépositaire du postulat :

« Ce postulat ne correspond plus au résultat du vote. L'idée étant de conserver ces cibles à l'intérieur du canton. Ces sociétés de tir sont accrochées à leurs sociétés. Si l'une ou l'autre va un peu chercher des membres à gauche et à droite et crée une problématique au niveau de la société, c'était pour éviter une vente à l'extérieur de la Commune. Le postulat était vraiment pour conserver ces cibles sur le site. C'était l'idée première. »

M. François Cuche (CC) signale que le Conseil communal ne combattra pas ce postulat.

« Le Conseil communal estime également que c'est très bien si, finalement, ces cibles restent à Val-de-Ruz car c'est quand même un investissement et de les utiliser sur notre lieu communal, c'est aussi notre volonté donc nous allons tout à fait dans le sens de ce postulat.

Par rapport à la réponse au postulat, nous avons en principe une année pour y répondre. Ce crédit était prévu d'être étalé sur deux exercices. Aujourd'hui, le crédit a baissé et je ne sais pas si le Conseil communal continuera de vouloir le passer sur deux exercices. Ceci étant, s'il passe sur deux exercices, nous allons faire notre rapport au postulat, bien entendu, aux comptes 2024, c'est-à-dire dans deux ans et pas dans une année. Je vous remercie de prendre note que le rapport viendra peut-être en 2024, si on ne passe pas cette dépense sur un exercice. »

Vote de prise en considération du postulat : le postulat PO21.003 est pris en considération par 39 voix pour et 1 abstention.



4. Rapport d'information relatif à la sécurité publique à Val-de-Ruz

M. David Moratel (PS) rapporte la position de la Commission de sécurité :

« La Commission de sécurité s'est réunie le 22 octobre 2021. Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administratrice du dicastère de leur rapport et la qualité des réponses données.

Les communes doivent avoir une force de sécurité publique. Si l'idée de posséder notre propre compagnie de sécurité publique pourrait être une bonne idée, le moment est mal choisi pour des problèmes financiers. La Ville de La Chaux-de-Fonds était notre mandataire depuis le 1^{er} janvier 2015 et nous tenons à la remercier du travail effectué durant ces sept années.

La Ville de La Chaux-de-Fonds ne pouvait nous garantir que 1'500 heures par année, au lieu des 2'300 actuellement, au tarif de CHF 155/heure, actuellement au prix de CHF 90/heure.

Le Conseil communal a donc dû trouver un nouveau mandataire, qui est la Commune de Neuchâtel.

Quels sont les avantages ?

- 1. deux EPT pour 3'600 heures de prestations, ce qui représente un coût de revient de CHF 60/heure ;*
- 2. meilleure proximité grâce à la présence de deux agents rattachés au secteur de La Côte, à Peseux, qui sont principalement attribués à notre Commune ;*
- 3. augmentation du nombre de prestations, par exemple patrouille à pied, gestion des véhicules abandonnés, etc. ;*
- 4. évaluation régulière des prestations ;*
- 5. système d'amendes avec QR code.*

En résumé, le prix du mandat va augmenter pour atteindre CHF 256'000/année, moins les amendes d'ordres devisées à CHF 40'000/an. C'est plus cher qu'actuellement, mais avec plus d'heures de présence, plus de proximité et plus de prestations. La Commission de sécurité, à l'unanimité des membres présents, a pris en considération ce rapport et vous demande de faire de même. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre :

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du rapport d'information relatif à la sécurité publique à Val-de-Ruz.

C'est ainsi que, auparavant, la Commune faisait appel au soutien de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Pour diverses raisons, ces deux entités ont cessé cette collaboration d'un commun accord et la Commune de Val-de-Ruz a choisi de se rapprocher de la Ville de Neuchâtel dans le cadre de cette prestation de service public.

Désormais, cette prestation sera exécutée par deux personnes qui habiteront ou devront habiter au sein de la Commune, étant naturellement entendu que, en cas d'absence de ces personnes pour



diverses raisons (formation, maladie, vacances, etc.), ces dernières seront remplacées par leurs collègues de Peseux.

Ainsi, les habitants de Val-de-Ruz auront des interlocuteurs connus et qui connaissent la commune.

Autre différence née de cette évolution, le prestataire ne sera plus rémunéré en contrepartie d'heures de présence, mais pour l'exécution d'un cahier des charges, sous contrôle du Conseil communal.

Le groupe PLR-Le Centre a bien pris note que, dans l'hypothèse où cette nouvelle collaboration ne serait pas satisfaisante, il appartiendrait à la Commune de créer et d'offrir elle-même ce service à sa population, ce qui engendrerait inévitablement des coûts hors des proportions actuelles, ne serait-ce que par l'alternative d'occuper un local.

Fort de ce qui précède, le groupe PLR-Le Centre prend en considération à l'unanimité ce rapport, remercie le Conseil communal et formule tous ses vœux de réussite à ce nouveau partenariat. »

Mme Isabelle Romerio (PS) énonce le rapport du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport concernant le changement de prestataire pour la sécurité publique à Val-de-Ruz et en remercie son auteur.

Après exploration de plusieurs pistes, sous forme de collaboration ou de mandat de prestations, le Conseil communal en arrive à la conclusion que l'offre de la Ville de Neuchâtel répond au mieux à nos besoins. En effet, un binôme dédié permettra plus de proximité, une meilleure connaissance du terrain et des problématiques, gagnant ainsi en efficacité.

Certes, les coûts seront un peu plus élevés, mais pour une présence accrue sur le terrain. Nous comptons sur le Conseil communal pour vérifier régulièrement l'adéquation entre les besoins et la prestation.

Le PS acceptera donc à l'unanimité de prendre en considération ce rapport. »

Mme Marie-Laurence Sanroma (VL) donne lecture du contenu de la position du groupe VVL :

« Le groupe VVL a pris connaissance du rapport d'information concernant la sécurité publique. Au vu de la situation financière de la Commune, le groupe a pris note que la Commune ne peut effectivement pas se permettre d'avoir son propre service de sécurité afin d'œuvrer de façon autonome, même si c'est effectivement ce qu'on aimerait rechercher dans un futur – on espère – pas trop lointain. Le document que nous avons reçu nous a permis de prendre connaissance des différentes options qui ont été envisagées et les raisons du choix du Conseil communal de travailler en partenariat avec la Commune de Neuchâtel. Il décrit aussi de façon explicite les prestations qui étaient effectuées par la Ville de La Chaux-de-Fonds et celles supplémentaires qui seront assurées dans le cadre de ce nouveau mandat, notamment la présence sur site de deux personnes, qui permettra de développer un contact de proximité qui était nécessaire effectivement pour notre Commune.



Néanmoins, ce service a un coût supplémentaire et, en regard des coupes et réductions de prestations qui ont été faites dans l'élaboration du budget de 2022, dont on a beaucoup discuté tout à l'heure, le groupe se pose la question de savoir, si dans un premier temps, il était indispensable d'augmenter autant les heures de prestation. »

M. François Cuche (CC) apporte quelques compléments d'information :

« Tout d'abord, je vous remercie de l'accueil que vous réservez à ce rapport et vous dire aussi que le Conseil communal a effectivement fait un gros travail sur ce dossier parce que ça fait tout de même un certain nombre d'années que nous avons évalué un certain manquement dans le cadre des obligations légales que nous avons dans le domaine de la sécurité publique. C'est la raison pour laquelle, aussi, nous avons cherché à être le plus en adéquation possible et c'est peut-être aussi pour répondre à la question des coûts supplémentaires.

Ces coûts supplémentaires sont nécessaires parce que, jusqu'à maintenant, dans le cadre du mandat que nous avons avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, nous rencontrons deux problématiques et nous pouvons le comprendre.

Il y a eu, pendant un certain temps, toutes les heures qui n'ont pas été effectuées dans le cadre de notre mandat, ce qui a généré tout de même, et il faut le dire, un certain nombre de manques. On a dû notamment se passer d'agent de sécurité autour des collèges, ce que nous aimerions accroître car c'est là que nous avons identifié un certain nombre de dangers et, pour nous, il est vraiment important que nous puissions compter sur un binôme et sur un certain nombre d'heures avec un mandat bien déterminé.

Vous avez remarqué aussi qu'il y aura un certain nombre de prestations en plus de celles qui sont réalisées aujourd'hui. Ces prestations nous sont demandées aussi et nous ne pouvons pas jusqu'à maintenant les offrir. Ce prix supplémentaire nous permet maintenant et à bon compte, je le rappelle, parce que si on considère effectivement le prix de l'heure d'autres offres que nous avons pour assumer ces tâches supplémentaires, nous aurions été bien au-delà du montant qui est proposé aujourd'hui pour le mandat que nous avons de la Ville de Neuchâtel. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette option-là, à savoir offrir ce que nous devons offrir à la population. »

Vote : le rapport est pris en considération à l'unanimité.

5. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'ont été déposée.



6. Résolutions, interpellations et questions

Q21.013 – Question Classes PRIMA – enseignement bilingue

« Le Conseil communal peut-il nous renseigner quant au nombre de classes PRIMA au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et où sont-elles situées ?

Combien d'élèves suivent cet enseignement bilingue et dans quels degrés ?

Les élèves actuellement en classe PRIMA auront-ils la possibilité de poursuivre leur scolarité obligatoire en enseignement bilingue ?

Y a-t-il des perspectives d'augmenter le nombre de classe PRIMA à Val-de-Ruz ?

Mary-Claude Fallet »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond :

« Actuellement, nous avons une classe PRIMA de 1^{ère}/2^e HARMOS aux Hauts-Geneveys, soit 22 élèves, avec 50% environ de cours en allemand.

Il y a quelques années, nous avons eu la chance d'avoir jusqu'à sept classes dans les collèges du Pâquier et de Dombresson. Malheureusement, les enseignants bilingues nous ont quitté ou sont partis pour une retraite bien méritée. Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) a la volonté de mettre en place des filières PRIMA dans l'ensemble des cercles scolaires du canton pour les élèves de la 1^{ère} à la 11^e année (au moins une filière par cercle).

Ce projet ambitieux devrait être terminé à l'horizon 2038, donc après l'arrivée du RER, pour un début des premières filières de 2027. Toutefois, la difficulté de mettre en place une filière PRIMA réside dans le fait que nous ne trouvons pas d'enseignants bilingues en suffisance dans le canton de Neuchâtel. Les quelques enseignants bilingues qui sortent de formation vivent majoritairement dans les grandes villes de Suisse et il est difficile de les attirer ici.

Une formation pour les enseignants qui désireraient rejoindre la filière PRIMA est proposée par le Canton de Neuchâtel avec des subventions fédérales. Cette formation se déroule sur une durée de huit semaines tous frais payés à Dresden/D et à Baden-Baden/D. Toutefois, cette possibilité de formation ne semble pas attirer beaucoup de monde et une campagne de promotion va être mise en place prochainement dans les cercles scolaires du canton.

D'autre part, des discussions sont en cours avec le SEO pour mettre en place ANIMA (ANnée d'IMmersion en Allemand), une formation moins contraignante que PRIMA qui pourrait être proposée dans les collèges du CSVR.

La différence réside sur le fait que PRIMA est une filière dédiée à un collège et qu'ANIMA peut se faire indépendamment dans plusieurs collèges en enseignement immersif d'une période par jour, quelle que soit la matière.



À ce stade, la direction du CSVR reste attentive au développement de ce projet et surtout aux différentes pistes proposées permettant d'assurer un enseignement bilingue dans le cadre de notre cercle scolaire. »

Q21.014 – Rupture de charge à la place Pury

« À la suite de l'introduction du nouvel horaire des transports publics le 12 décembre dernier, TransN a modifié sa pratique de dépose des voyageurs de la ligne 422. Arrivés à la place Pury, ces derniers doivent attendre que leur bus soit garé au quai G tandis que jusqu'à présent ils pouvaient descendre directement au niveau de la place Pury.

Ainsi, les voyageurs doivent rester quelques minutes supplémentaires dans le bus avant de pouvoir en descendre ; le risque de manquer une correspondance est donc nettement plus élevé qu'auparavant tandis que l'intérêt de recourir aux transports publics en est diminué. Le Conseil communal a-t-il été averti de cette modification de pratique de la part de TransN et de quelle manière compte-t-il s'engager pour retrouver une situation adéquate en terme de correspondance ?

Nicolas Comment »

M. Roby Tschopp (CC) confirme :

« Au changement d'horaire du 12 décembre, la société transN a pris l'option d'arrêter systématiquement le bus de la ligne 422 au quai G, donc le quai officiel du bus, et de ne plus permettre la descente des passagers au quai I et J de la Place Pury.

Il ne s'agit en fait pas d'une réelle modification sur le papier ou sur le principe, il s'agit simplement d'une application stricte de ce que prévoient les horaires, les règles, mais aussi les couvertures d'assurance. J'ai eu l'occasion de contacter la société cet après-midi à la suite de la question qui est arrivée ce matin. L'explication est d'ordre de sécurité et d'assurance.

Normalement, les chauffeurs n'étaient pas autorisés à débarquer les passagers au milieu des autres bus. C'est vrai que ça induit 2 à 3 minutes, il y a un feu à passer, on s'éloigne du lieu de la correspondance, les correspondances ne sont pas toujours très bien tenues.

On va, par intermédiaire, directement avec la Commune et la commission régionale des transports, être attentifs et remonter encore la question à la compagnie afin de voir si elle ne peut pas changer officiellement sa pratique, mais dans le sens pragmatique. Mais aujourd'hui, je ne peux que vous confirmer que la teneur de la question est juste et c'est comme ça qu'elle va être faite.

Je profite pour vous rappeler que beaucoup de bus quittent la Place Pury, pas toujours la même ligne évidemment, mais je suis suffisamment souvent dans des bus pour savoir que deux minutes de plus, quand on a la correspondance qui est juste à côté et qui est en train de partir, c'est parfois stressant et décourageant. Je ne peux pas vous en dire plus ni vous faire de promesses ce soir. »



7. Communications du Conseil communal

M. Roby Tschopp (CC) transmet quelques communications du Conseil communal :

« Tout d'abord, concernant le calendrier des séances de 2022, la séance du Conseil général de juin est bien agendée au lundi 20 juin et non pas au 30 juin. Elle débutera à 18h30.

Ensuite, la forêt de Landeyeux va faire l'objet d'un remaniement assez important cet hiver. Un abatage va avoir lieu ce printemps, au bénéfice de la plantation d'une chênaie, en collaboration avec des classes. Ce projet pilote s'inscrit aussi dans la perspective de la résistance des forêts aux changements climatiques par la plantation d'une essence de chênes, qui n'est pas très répandue en raison de la prédominance des résineux.

Enfin, l'association Parc régional Chasseral est officiellement reconnue au niveau fédéral dans son nouveau périmètre dès 2022 (tout le territoire ainsi que deux communes de plus du côté bernois). Il y a des perspectives d'adhésions en cours de route (la partie forestière de Neuchâtel, probablement Valangin et aussi des communes bernoises encore plus à l'est) parce qu'une période de reconnaissance d'un parc dure 10 ans. Mais les jeux ne sont encore pas faits. Néanmoins, il s'agit d'un parc solide, qui fonctionne bien, qui a des réalisations sur le terrain et qui non seulement a gagné de nouvelles communes au renouvellement de sa charte, mais qui n'en a perdu aucune.

Je tiens encore à formuler tous mes vœux pour la fin de l'année, passage de 2021 à 2022. J'aurais espéré, comme vous, que ce passage puisse se faire dans une situation de sérénité, détente et d'un peu d'insouciance et de légèreté. Malheureusement, nous sommes dans une situation très similaire à celle de l'année dernière, avec des restrictions à respecter comme ce soir, où nous n'avons pas de population autour de nous. Je vous souhaite de quand même profiter de la pause qui nous est offerte à l'occasion des fêtes, de l'aborder avec sérénité et que nous puissions repartir en 2022 avec de l'espoir bien sûr, mais aussi la volonté d'influer sur ce qui arrive. »

Le président souhaite à toutes et tous un bon retour ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h28.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

R. Geiser

J. Matthey-de-l'Endroit